

/ Juin 2019



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Avec le soutien de  BANQUE des
TERRITOIRES 

Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique **Bourgogne- Franche-Comté**

#SCORANBFC

UNE AMBITION STRATÉGIQUE
POUR FAIRE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
UN TERRITOIRE LEADER
DANS LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

TACTIS

La SCORAN BFC fixe un cap pour le développement du Numérique en Bourgogne-Franche-Comté



SOMMAIRE

1	Synthèse du document	5
2	La SCORAN BFC, une stratégie collective pour accompagner la transformation numérique de la Bourgogne-Franche-Comté.	7
2.1	Une démarche ouverte et coconstruite	7
2.2	La méthodologie d'élaboration de la SCORAN BFC	9
2.2.1	Élaboration d'un diagnostic territorial	9
2.2.2	Co-construction de la stratégie	10
2.2.3	Pistes d'actions	12
3	Éléments de diagnostic territorial	13
4	Les trois principes de la SCORAN BFC	19
5	Le cœur de la stratégie de la SCORAN BFC	21
6	Les enjeux stratégiques de la SCORAN BFC.	23
6.1	Accélérer le déploiement des infrastructures numériques	24
	Défi 1 : Développer les infrastructures numériques fixes et mobiles	24
6.2	Engager la transformation numérique du territoire	31
	Défi n°2 : Accompagner le citoyen dans la transformation numérique de la société	33
	Défi n°3 : Faciliter les usages du numérique au quotidien	40
	Défi n°4 : Renforcer l'attractivité et le développement du territoire par le numérique	45
6.3	Innover par la donnée	49
	Défi n°5 : Organiser une culture de la donnée	50
7	Synthèse des pistes d'actions	55
8	Construire les indicateurs de suivi de la SCORAN BFC	61
9	Une gouvernance partagée du numérique en Bourgogne-Franche-Comté	65
9.1	Des besoins identifiés pour poursuivre d'une démarche commune sur le développement du numérique	65
9.2	La mise en place d'une gouvernance partagée du numérique en Bourgogne-Franche-Comté	65
9.3	Le comité régional du numérique	68
9.3.1	Objectif	68
9.3.2	Description	68
9.4	Le comité de pilotage du numérique	69
9.4.1	Objectifs	69
9.4.2	Description	69

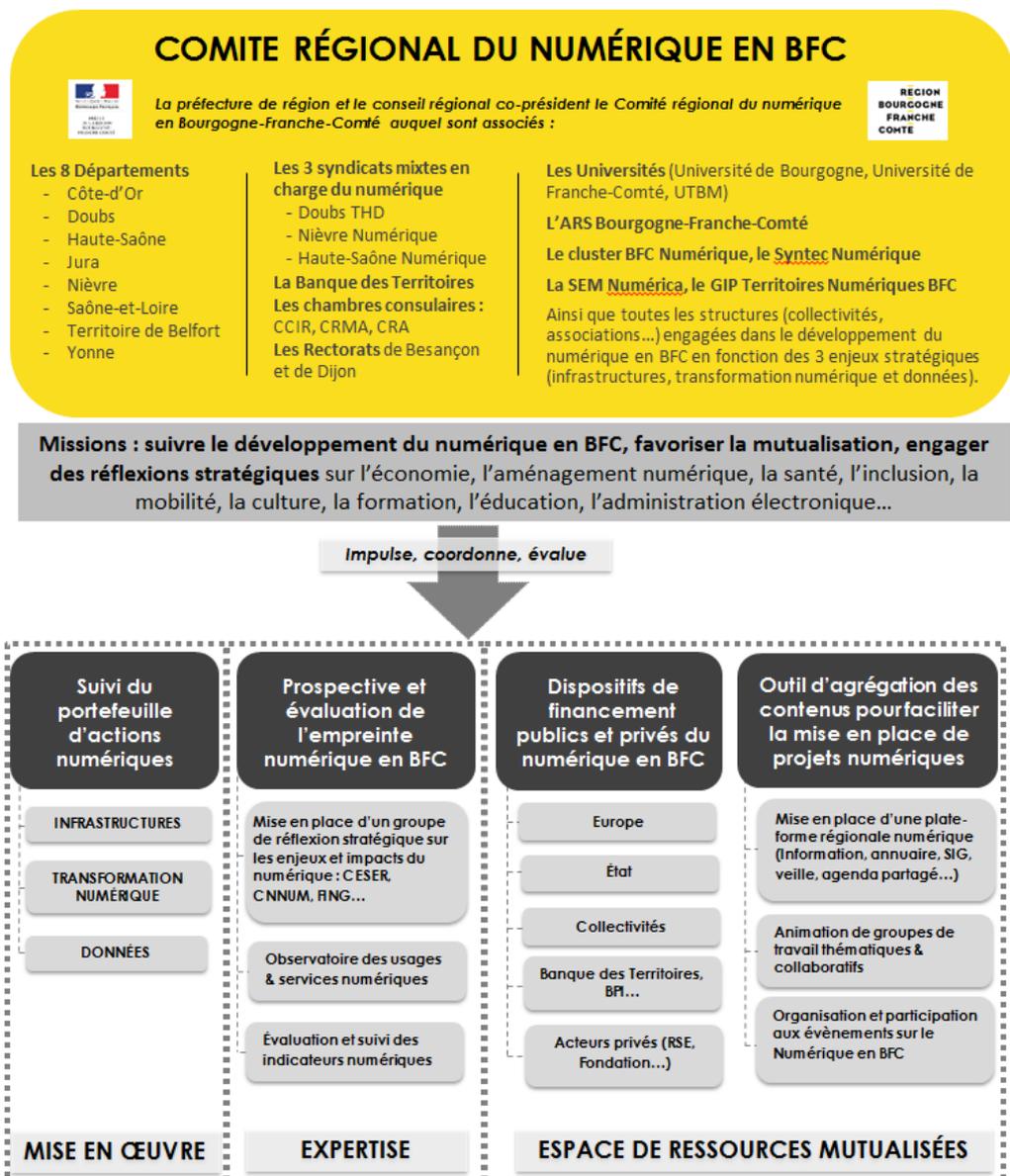
9.5	Le financement du numérique en région Bourgogne-Franche-Comté	70
9.5.1	Besoins identifiés	70
9.5.2	Objectifs	70
9.5.3	Description	70
9.6	Un espace de ressources mutualisées.	70
9.6.1	Besoins identifiés	70
9.6.2	Objectifs	70
9.6.3	Description	71
10	Annexes	73

1 SYNTHÈSE DU DOCUMENT

- 1. La Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique de la Bourgogne-Franche-Comté (SCORAN BFC) constitue le document de référence stratégique en matière de développement numérique pour l'ensemble des acteurs territoriaux de la région.** La vocation de ce document est d'anticiper et d'accompagner les changements induits par l'accélération de la numérisation de l'économie, de la société et des territoires. La SCORAN BFC permet de définir un cadre commun aux acteurs du territoire régional pour définir des politiques publiques numériques applicables à l'ensemble de la région. Le contenu de cette stratégie a été construit collectivement avec les acteurs volontaires et engagés dans la transition numérique en Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi, l'élaboration du présent document a bénéficié des contributions d'une diversité d'acteurs publics et privés territoriaux, notamment dans le cadre de cinq ateliers thématiques collaboratifs organisés durant le mois de janvier 2019 (600 personnes mobilisées) et des 11 ateliers thématiques organisés en mars et avril 2019 (80 organisations mobilisées - entreprises, associations, acteurs consulaires, collectivités...).
- 2. La Bourgogne-Franche-Comté est un territoire à dominante rurale qui doit faire face à de nombreux défis** (accompagnement du vieillissement de la population, accès aux soins, attractivité, développement de la filière numérique, accès la fibre optique, etc.) qui ont été intégrés dans l'élaboration de la SCORAN BFC. Cette stratégie a par ailleurs été élaborée dans une logique de concertation et de co-construction avec un large réseau d'acteurs représentant la diversité du territoire.
- 3. L'ambition collective portée dans le cadre de la SCORAN BFC est guidée par trois grands principes fondateurs : Éthique, Inclusive et Responsable.**
Ces trois principes fondateurs structurent **trois enjeux stratégiques**, qui cadreront l'action des partenaires régionaux :
 - **Enjeu n°1 : Accélérer le déploiement des infrastructures numériques** très haut débit fixe et mobile pour tous les habitants et entreprises, en optant pour un accès universel des habitants et des professionnels à la fibre optique et à la téléphonie mobile de dernière génération 4G/5G.
 - **Enjeu n° 2 : Engager la transformation numérique du territoire** qui, sous le triptyque médiation, usages et nouveaux services numériques, favorise l'appropriation des technologies numériques auprès de tous, notamment les personnes éloignées de ces technologies. Cette démarche favorise également la structuration d'un maillage géographique des lieux de médiation numérique sur le territoire régional et le développement de la filière numérique régionale.
 - **Enjeu n°3 : Innover par la donnée**, c'est-à-dire transformer la simple donnée brute en information utile et sécurisée pour une nouvelle approche des politiques publiques, via notamment pour la généralisation des stratégies de territoires intelligents. Ces dernières permettront d'optimiser le pilotage des activités dans une logique de développement durable.

4. Afin de mettre en place les actions en réponse aux enjeux identifiés, une **gouvernance partagée du numérique sera mise en œuvre** sous la coordination de la Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté :

- Création d'un **Comité régional du numérique** qui assurera le suivi de la SCORAN BFC et la coordination des actions.
- Des **dispositifs de financement du numérique** en Bourgogne-Franche-Comté qui permettront la synergie des financements publics et privés disponibles pour le développement du numérique sur le territoire.
- Une **plateforme numérique régionale** permettant de **mutualiser et d'agréger les contenus** (informations, éléments d'ingénierie, agenda, annuaire etc.). Elle facilitera la mise à disposition de services et ressources sur le numérique pour tous les porteurs de projets en Bourgogne-Franche-Comté, et contribuera à l'animation du réseau des acteurs.



L'ensemble des membres du comité de pilotage qui ont participé à l'élaboration de la SCORAN BFC seront associés à la gouvernance du Comité Régional du Numérique et d'autres acteurs pourront être associés en cours de processus.

2 LA SCORAN BFC, UNE STRATEGIE COLLECTIVE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

2.1 Une démarche ouverte et coconstruite

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Préfecture de région de Bourgogne-Franche-Comté, avec le soutien de la Banque des Territoires*1, souhaitent anticiper et accompagner les changements induits par la transformation numérique de la société. A cette fin, elles élaborent, en lien avec les acteurs du territoire, un document stratégique cohérent et fédérateur : la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique.

L'article L.1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales* précise que « lorsque le territoire de la région est couvert par plusieurs schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique, la région, les départements, les communes ou leurs groupements concernés les intègrent conjointement au sein d'une stratégie commune d'aménagement numérique du territoire [qui] peut être insérée dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ».

Les SCORAN précédentes des régions Bourgogne² et Franche-Comté³ avaient été réalisées en 2015 et affichaient essentiellement des ambitions sur le très haut débit*ou encore la couverture mobile. Certains sujets davantage tournés vers les usages et services numériques avaient déjà été intégrés dans les objectifs stratégiques des deux documents : la e-administration, la e-culture ou encore la e-santé⁴.

La SCORAN de Bourgogne-Franche-Comté (SCORAN BFC) constitue donc une nouvelle version étendue des précédentes SCORAN, tant sur le périmètre régional de la Bourgogne-Franche-Comté que sur le périmètre des sujets traités.

La SCORAN BFC prend appui sur différents cadres stratégiques :

- L'ambition européenne de la « Société du gigabit » qui cible en 2025 un accès à 1 Gigabit pour les principaux moteurs socio-économiques et à au moins 100 Mbit/s pour les foyers ;
- Les politiques de l'État en matière de couverture numérique fixe (Plan France Très Haut Débit), de couverture mobile (accord entre l'État et les opérateurs annoncés en janvier 2018) et de modernisation de l'action publique (stratégie de l'État plateforme et programme de Développement concerté de l'administration numérique territoriale) ;

¹ Les mots suivis d'un astérisque (*) sont définis dans le glossaire, en annexes de la SCORAN BFC.

² La « SCORAN 2.0 de Bourgogne » est accessible au lien suivant : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/content/download/12016/81645/file/SRN%2010-06-15.pdf>

³ La SCORAN de Franche-Comté est accessible au lien suivant : http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/content/download/12017/81649/file/SCORAN_FC_V1.pdf

⁴ La SCORAN de 2015 de Franche-Comté énonçait également des ambitions pour la e-éducation et le développement économique.

- Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté ont, dans le cadre de leurs domaines de compétences, mis en place un certain nombre de documents à visée stratégique au niveau régional. Dans un souci de cohérence de l'action publique, la SCORAN BFC s'articule avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) – qui intègre deux fiches objectifs portant sur le numérique et auquel la SCORAN BFC est annexée – et s'appuie notamment sur ces documents :
 - Le *Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)* 2017-2021 ;
 - Le *Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Bourgogne-Franche-Comté (SRESRI BFC)* 2015 ;
 - Le *Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL)* 2017-2022 ;
- Les stratégies des Départements notamment formalisées dans leurs Schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique, leurs Schémas directeurs territoriaux des usages et services numériques, leurs Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services publics ;
- Les stratégies numériques des Métropoles et plus globalement des intercommunalités, ainsi que des communes ;
- Les axes de développement des écosystèmes privés portés notamment par les organismes consulaires, les pôles de compétitivité et les pôles French Tech ;
- La stratégie de l'Agence Régionale de Santé autour de l'e-santé.

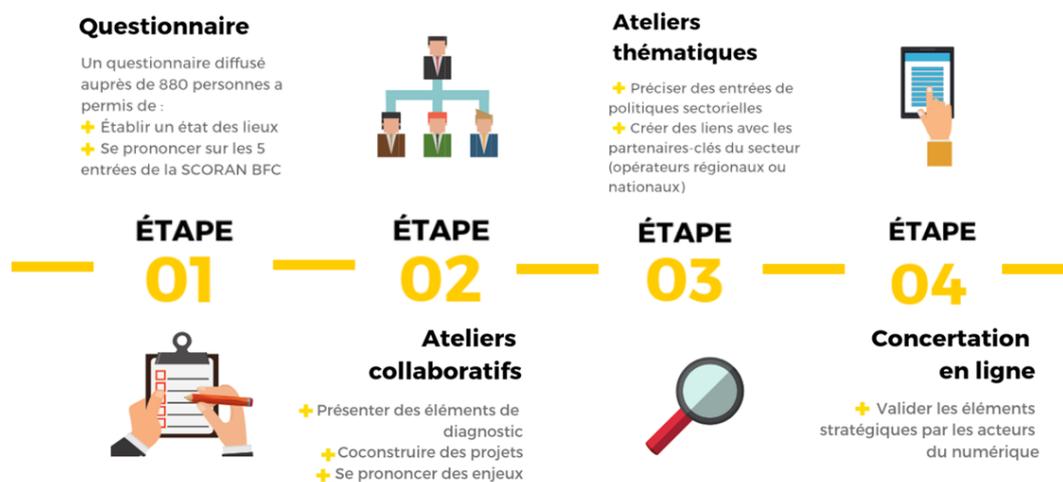
L'objectif de cette stratégie consiste donc à donner pour les cinq années à venir un cadre de cohérence permettant de faire converger les orientations et les projets numériques des acteurs publics et privés en intégrant les problématiques liées aux infrastructures numériques, aux services et aux usages numériques, notamment le numérique inclusif qui constitue un axe de spécialisation de la SCORAN BFC.

La dimension commune de cette stratégie se retrouve dans son architecture : volontairement large, les orientations permettent aux territoires et aux acteurs de les appréhender selon leurs propres priorités et axes de développement.

2.2 La méthodologie d'élaboration de la SCORAN BFC

La SCORAN BFC a été co-construite en concertation avec des acteurs locaux, régionaux et nationaux (mise en ligne d'un questionnaire auprès de 1 000 contributeurs, organisation d'ateliers collaboratifs puis d'ateliers thématiques, concertation en ligne sur les pistes d'actions).

La SCORAN BFC, une stratégie concertée



2.2.1 Élaboration d'un diagnostic territorial

Pour les besoins de la SCORAN BFC, un diagnostic territorial, appuyé par un questionnaire auprès de 1 000 acteurs du territoire a été réalisé. Celui-ci a permis d'identifier le niveau d'appétence pour le numérique et la mutualisation des moyens et services, les politiques publiques sur le numérique mises en œuvre (e-services, médiation numérique, Wi-Fi, etc. et leur portage sur le territoire, les freins identifiés à la mise en place de projets numériques, et des pistes d'actions pour améliorer le développement du numérique.

Dans le cadre de l'analyse des points forts et des besoins du territoire, de nombreux acteurs ont participé aux réunions lors des comités stratégiques (Etat, Région, Banque des Territoires) et des comités de pilotage :

- Le Secrétariat Général pour les Affaires régionales – Bourgogne Franche-Comté ;
- La Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- La Direction régionale de la Caisse des Dépôts - Bourgogne-Franche-Comté ;
- Les Départements :
 - Conseil Départemental de la Côte-d'Or
 - Conseil Départemental du Doubs
 - Conseil Départemental de la Haute-Saône
 - Conseil Départemental du Jura
 - Conseil Départemental de la Nièvre
 - Conseil Départemental de la Saône-et-Loire

- Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- Conseil Départemental de l'Yonne
- Les Syndicats mixtes :
 - Syndicat Mixte Doubs THD ;
 - Syndicat Mixte Haute Saône Numérique ;
 - Syndicat Mixte Nièvre Numérique ;
- Les Chambres consulaires :
 - Chambres de commerce et d'industrie BFC ;
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale de Franche-Comté ;
 - La Chambre Régionale de l'Agriculture BFC ;
- BFC Numérique, l'association de la filière numérique régionale ;
- Le Syntec numérique ;
- Le GIP Territoires Numériques BFC ;
- La SEM Numerica ;
- L'Université de Technologie Belfort-Montbéliard ;
- L'Université de Bourgogne ;
- L'Université de Franche-Comté.

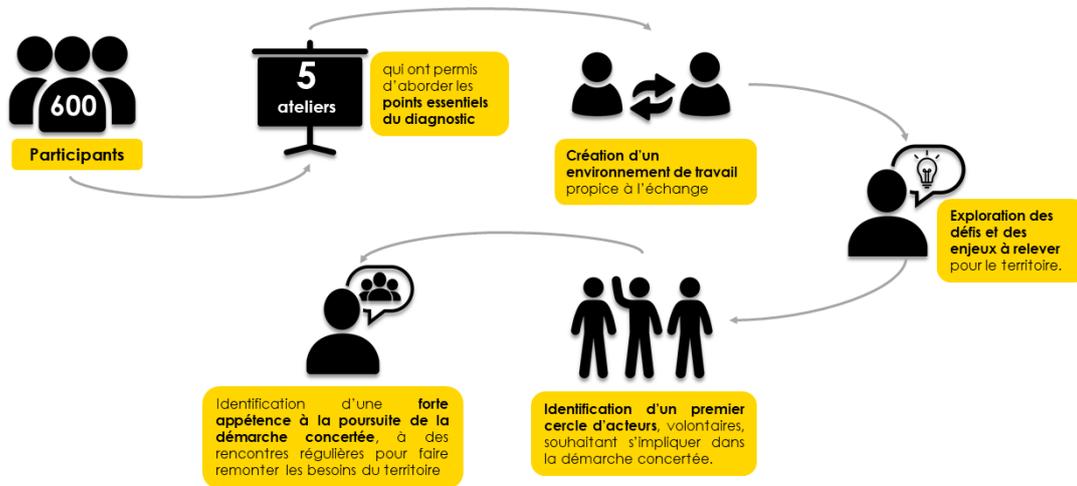
Outre les contributeurs du comité stratégique et du comité de pilotage, de nombreux autres acteurs, publics, privés et associatifs ont contribué à la démarche d'élaboration notamment lors des ateliers collaboratifs et thématiques.

2.2.2 Co-construction de la stratégie

Sur la base du diagnostic réalisé, **cinq ateliers collaboratifs** ont été menés, chacun comptant en moyenne 120 participants.

Ils ont permis de réunir un grand nombre d'acteurs publics (Départements, Communes, Métropole, CU, CA, Syndicats mixtes en charge du numérique, EPCI, PETR, CESER Bourgogne-Franche-Comté, Réseau Canopé, Rectorats de Dijon et de Besançon, Université de Bourgogne, Université de Franche-Comté, UTMB, ARS Bourgogne-Franche-Comté, CGET, Préfectures de département, DIRECTE BFC, DDT, chambres consulaires, CROUS de Bourgogne-Franche-Comté, GIP Territoires Numériques, Agence économique régionale BFC, SEM Numerica,...) et privés ou associatifs (la mission numérique du Pays Nivernais Morvan, la Filature 2.0, Syntaxe Erreur 2.0, EPNAK, Union sociale pour l'Habitat, La Food Tech, BFC Numérique, Silicon Comté, Orange, Bouygues, Réseau concept, Infoprojet, I-Com, Netalis, Trinaps, BVS...) afin de faire émerger des projets à mettre en œuvre sur la base des besoins du territoire.

La large mobilisation du territoire est venue enrichir la réflexion entamée durant la phase de diagnostic et d'identifier des actions à conduire.



Au vu de l'ampleur du champ des sujets traités, notamment lors de l'atelier collaboratif « Services », **des ateliers thématiques** sont venus compléter l'approche et donner une vision sectorielle des politiques publiques du numérique, toujours en lien avec les acteurs issus des têtes de réseau du territoire.



L'élaboration de la SCORAN BFC a conduit à l'identification de 3 principes, 3 enjeux stratégiques, 5 défis à relever et 15 orientations qui sont présentés plus en détail dans la suite du document.

2.2.3 Pistes d'actions

Dans un souci de fournir des éléments de réflexion à l'ensemble de la région, la SCORAN BFC s'est attachée à proposer des pistes d'actions pour chacune des 15 orientations.

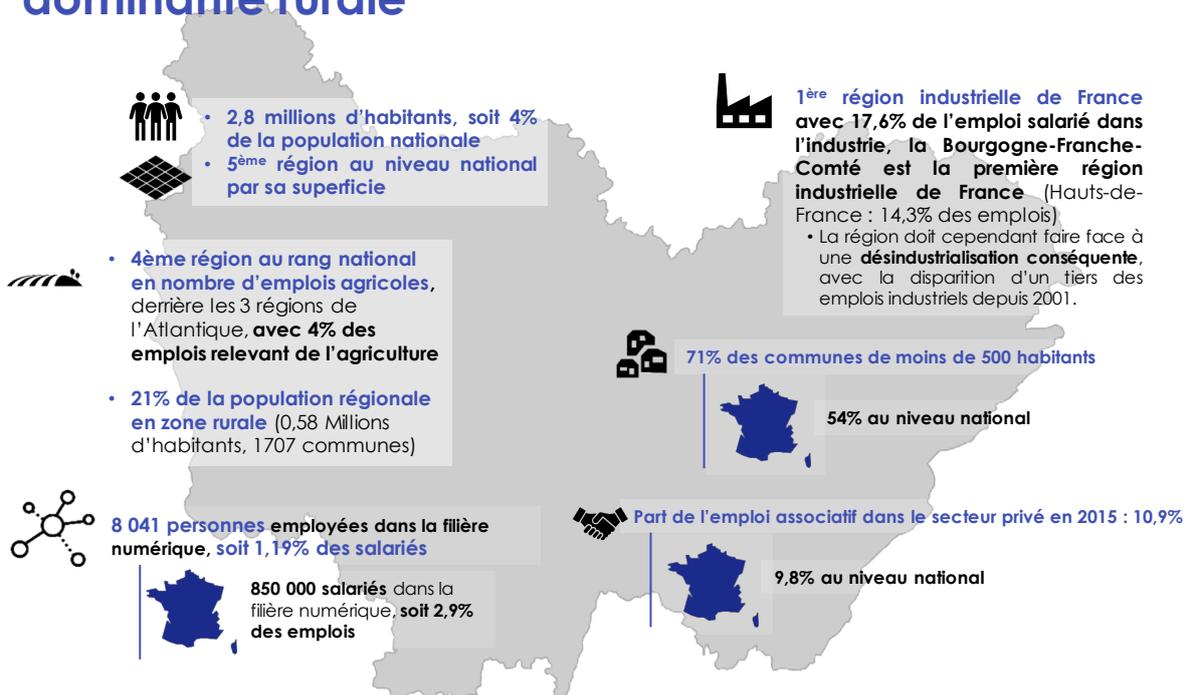
Issues d'une démarche collaborative et co-construite (notamment au travers des cinq ateliers thématiques et d'une consultation en ligne), ces pistes d'actions représentent la volonté conjointe de la Préfecture de région et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté de proposer des illustrations concrètes pour les orientations de la SCORAN BFC.

Elles constituent dès lors **des propositions de travail pour l'élaboration des futures politiques publiques numériques en Bourgogne-Franche-Comté** dont l'ensemble des partenaires pourront s'emparer.

3 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Issue de la fusion de deux anciennes régions et d'une population de **2,8 millions d'habitants**, sur une surface équivalente à la Suisse⁵, la Bourgogne-Franche-Comté est à la fois la première région industrielle de France (en proportion de l'emploi salarié) et un territoire à dominante rurale

La Bourgogne-Franche-Comté, un territoire à dominante rurale



La ruralité est un facteur d'identité régionale qui doit constituer un atout

En Bourgogne-Franche-Comté, une grande partie de la population habite en zone rurale, selon trois réalités distinctes⁶ :

- Les zones rurales « urbanisées », disposant d'une économie dynamique et d'un accès facilité aux villes. Elles représentent 31% de la population de la région et 27% des emplois
- Les zones rurales « agricoles et industrielles », qui regroupent 18% de la population et 12% des emplois
- Les zones « hyper-rurales », qui se distinguent par une densité de population très faible (20 hab/km²) et une population vieillissante. Elles représentent 15% de la population totale et seulement 9% des emplois

Cette particularité offre à la Région l'opportunité d'être précurseur dans l'accélération d'une ruralité connectée et dynamique tout en s'attaquant à l'isolement des zones « hyper-rurales ».

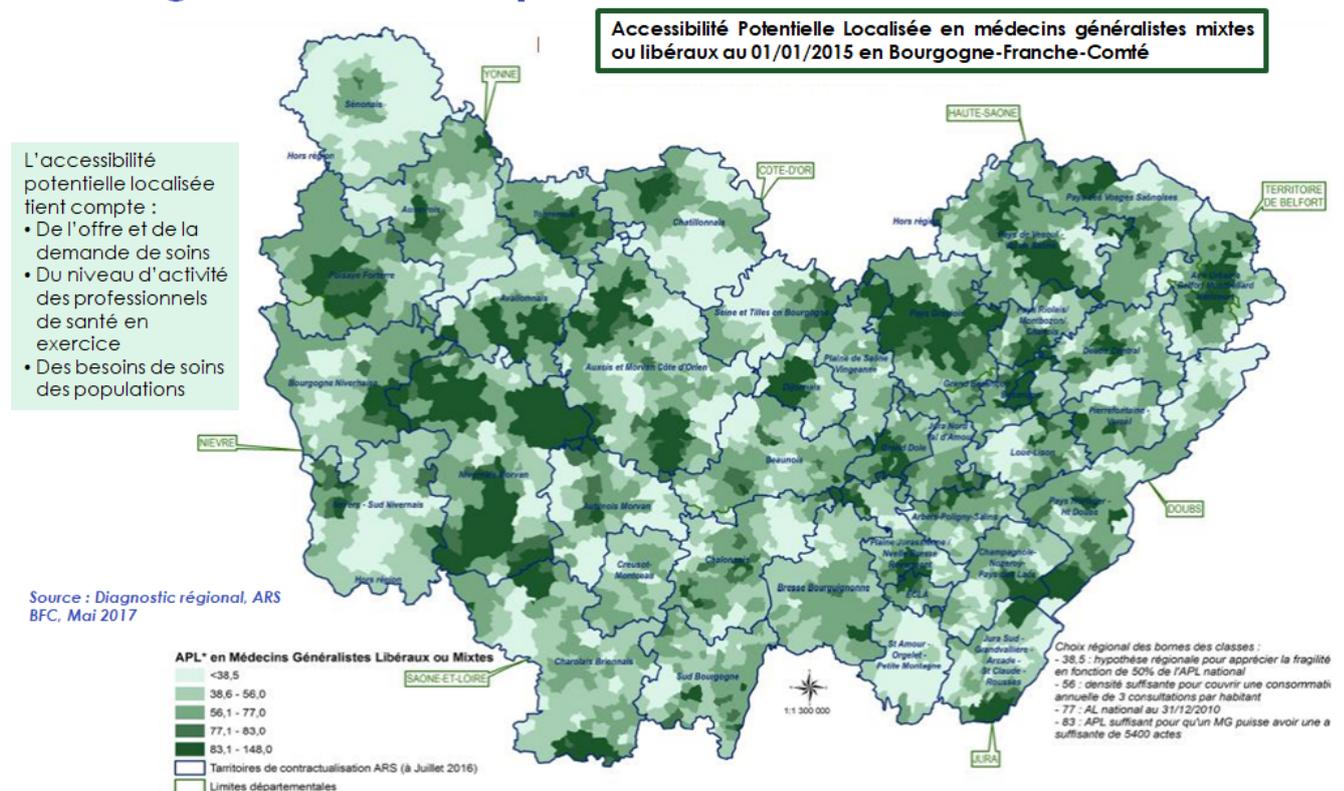
⁵ 47 800 km²

⁶ <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr/comprendre-nouvelle-region/quel-diagnostic-pour-quel-territoire/de-la-campagne-a-lhyper-ruralite-une-realite-forte-proteiforme-et-complexe/>

Anticiper le vieillissement de la population et l'augmentation des besoins d'accès aux soins.

La région présente une pyramide des âges similaire à celle de la population nationale, avec toutefois un taux de personnes âgées de plus de 75 ans de 10,5% (1,3 point de plus que la moyenne nationale), et de 20,5% pour les personnes âgées de plus de 65 ans (soit 2,3 points de plus que la moyenne nationale)⁷. Par ailleurs, le nombre de personnes dépendantes tend à augmenter : on estime qu'il va croître au rythme annuel de 2% d'ici 2020. En parallèle, l'offre de soins tend à décroître sur le territoire, en particulier celle des médecins spécialistes⁸.

L'inégal accès aux professionnels de santé



Les conditions de mobilité sur le territoire

Cinq pôles urbains concentrent 56% des emplois et 64,6% des actifs du territoire travaillent dans une commune différente de celle où ils résident, ce qui soulève **un enjeu de migrations pendulaires**, notamment au niveau des zones périurbaines et rurales où le pourcentage de navetteurs quotidiens atteint respectivement 73.8% et 69.4% (contre une moyenne nationale à 64%).

Une mobilité en Bourgogne Franche-Comté polarisée sur l'usage de la voiture,

- Seulement 5% des trajets pendulaires effectués en transport en commun

⁷ Projet Régional de Santé 2018-2027, avril 2017.

⁸ Selon l'ARS BFC, la densité de médecins généralistes est de 9,6 médecins pour 10 000 habitants en Bourgogne-Franche-Comté contre 10,5 en France Métropolitaine. La densité de médecins spécialistes est de 145 pour 100 000 en Franche-Comté et de 146 en Bourgogne contre 183 en France métropolitaine.

- En moyenne un actif passe 42 minutes par jour dans sa voiture pour se rendre au travail, pour une distance de 27km

Cette particularité fait de la question des nouvelles mobilités permises par le numérique un défi spécifique pour la Région Bourgogne Franche-Comté :

- Comment décarboner la mobilité quand la plupart des actifs habitent en dehors des zones d'activité ?
- Comment développer une mobilité moins dépendante de la voiture et du pétrole ?

Un territoire industriel et agricole qui peut s'appuyer sur un écosystème pour engager sa transformation numérique.

Plus industrielle et agricole et moins tertiaire que la moyenne nationale, la Bourgogne-Franche-Comté doit anticiper les mutations de son appareil productif (Usine 4.0, Agriculture connectée / circuits courts alimentaires...). Le programme national « Territoires d'industrie », lancé en novembre 2018, vient soutenir le développement des territoires industriels. 136 territoires à forte identité industrielle ont été sélectionnés en France, couvrant 30% du territoire national et concentrant 50% de l'emploi industriel français. Ces territoires bénéficieront d'environ 1,4 milliard d'euros d'aides issues des enveloppes du Plan industriel et commercial (PIC), du Programme aux investissements d'avenir (PIA) et de la Banque des Territoires. Le dispositif prévoit 18 mesures destinées à répondre aux 4 besoins principaux des territoires industriels et de leurs entreprises : l'attractivité, le recrutement des compétences, l'innovation et la simplification réglementaire. Parmi ces territoires labellisés, 10 se situent en Bourgogne-Franche-Comté⁹ sur des territoires historiquement industriels comme, par exemple, Le Creusot. La région dispose également d'atouts notamment sur la recherche¹⁰ et peut s'appuyer sur un écosystème numérique dynamique (par exemple dans les domaines de l'automobile, des microtechniques, de l'agroalimentaire).

Avec 8 041 personnes employées, soit 1,19% des salariés, la filière numérique représente une moindre place en Bourgogne-Franche-Comté au regard de la moyenne nationale (2.9% des emplois). Ce constat peut être contrebalancé par l'existence d'un écosystème volontaire autour de l'innovation et du numérique, et qui a l'habitude de travailler en synergie.

**8 041 personnes
employées dans la
filiale numérique**

⁹ Auxerrois Cœur Yonne ; Grand Chalon ; Haut-Jura ; Le Creusot-Gueugnon, Bourbon-Lancy & Charolais ; Montbard Metal Valley ; Nevers et Sud Nivernais ; Nord Franche-Comté ; Grand Dole ; Haut-Doubs Horloger et Vosges saônoises

¹⁰ 6^{ème} rang des régions métropolitaines pour la recherche

Trois pôles labellisés French Tech



MEMBRE DU
RÉSEAU THÉMATIQUE
FRENCH TECH
#FoodTech #AgriTech

Réseau FoodTech (agriculture, agroalimentaire, agronomie, alimentation et restauration) avec plus de 10 000 entreprises touchées, et en lien notamment avec le pôle de compétitivité Vitagora



MEMBRE DU
RÉSEAU THÉMATIQUE
FRENCH TECH
#HealthTech #BioTech #MedTech #e-santé

L'agglomération de Besançon porte le réseau thématique **#HealthTech** (#BioTech #MedTech #e-santé) qui structure les start-ups du médical et le Pôle des Microtechniques.



MEMBRE DU
RÉSEAU THÉMATIQUE
FRENCH TECH
#IoT #Manufacturing

Le label **#IoT #Manufacturing**, du Grand Chalon, permet d'accompagner les entreprises du territoire dans l'optique de développer l'Usine du futur, notamment via l'ingénierie numérique et le développement de maquettes numériques.

Des structures de soutien

BFCNUM

L'Association en charge du développement et de la promotion de la filière numérique sur le territoire



NUMERICA
PÔLE NUMÉRIQUE
DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE

La SEM Numerica est le pôle technologique dédié au développement du numérique le périmètre des 199 communes de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard



La mission French Tech est entrée, en 2019, dans sa phase 2 et s'adapte aux évolutions des écosystèmes d'innovation en proposant deux nouveaux appels à projets : Capitale French Tech¹¹ et Communauté French Tech. **L'écosystème de Bourgogne-Franche-Comté fait partie des 38 Communautés French Tech** labellisés à l'issue de cet appel à projet. Les communautés French Tech sont des territoires qui présentent une concentration de nombreux membres de la French Tech et qui sont

moteurs au niveau national en matière d'innovation. Les communautés French Tech doivent, pour conserver leur label, tenir 8 grands engagements, parmi lesquels l'organisation d'événements rassemblant la communauté au moins une fois par trimestre et le rapprochement avec des partenaires locaux potentiels. Grâce notamment au soutien du cluster BFC Numérique, l'écosystème de Bourgogne-Franche-Comté souhaite répondre à plusieurs enjeux, comme l'adaptation de l'offre de formation aux besoins de l'écosystème ou encore la structuration et le développement de l'écosystème.

¹¹ Le label Capitale French Tech, quant à lui, concerne les communautés ayant atteint un certain degré de maturité et retenir certains critères suivants : avoir au moins 5 entreprises lauréates actuelles du Pass French Tech (programme destiné à soutenir les entreprises en hyper-croissance) dans son écosystème, équipe fédérée autour d'une gouvernance d'entrepreneurs de start-ups, et de partenaires publics et privés, etc. 13 territoires ont obtenu le label Capitale French Tech.

Forces et points d'amélioration du territoire.



Les forces du territoire

- Un **tissu industriel conséquent** propice à l'**accélération de l'innovation** (Intelligence Artificielle, Internet des Objets, Robotique, etc.)
- Des acteurs de la filière numérique¹² structurés autour de **3 pôles French Tech**
- De **nombreuses structures** mises en place (GIP Territoires Numériques, BFC Numérique, SEM Numerica, Nicéphore Cité, etc.)
- La **ruralité, facteur d'identité régionale** doit constituer un atout. Le numérique pourrait participer à la **valorisation, l'attractivité et le dynamisme des territoires ruraux**.
- Des **acteurs publics mobilisés et des entreprises** autour des questions numériques.



Les points d'amélioration du territoire

- Le **levier de la commande publique** permettrait d'**accélérer le développement de nouveaux métiers et de nouvelles compétences locales** à forte valeur ajoutée sur le numérique.
- La **création de Partenariats Publics-Privés** avec des acteurs majeurs de l'économie du numérique faciliterait le **démarrage d'un nouveau cycle d'innovations territoriales**.
- Le **territoire**, à dominante industrielle¹³ et rurale, est **exposé à de nombreuses fractures** (numériques, sociale, territoriales, générationnelles) qu'il faut prendre en compte.
- La **filière numérique (1,2% des emplois¹⁴)** reste **sous-dimensionnée** malgré quelques start-ups emblématiques.
- La **dévitilisation des métiers traditionnels** du fait de la concurrence des plateformes numériques (e-commerce, culture, etc.) doit être adressée.

¹² Travail de classification réalisé par BFC Numérique. Cf. Enquête sur la filière numérique en BFC, CCI BFC, fév. 2017.

¹³ La Région Bourgogne-Franche-Comté, première région industrielle de France avec 17,6% de l'emploi salarié, développe une stratégie de développement des technologies de l'Usine 4.0 et de la l'informatique industrielle porté par la SEM Numerica.

¹⁴ Contrat d'Appui à la Performance économique et à l'évolution des compétences (CAPÉCO).



ÉTAT RÉPUBLIQUE
FRANÇOISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Avec le soutien de  BANQUE des TERRITOIRES

4 LES TROIS PRINCIPES DE LA SCORAN BFC

Une démarche éthique, inclusive et responsable

Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté ont souhaité inscrire, dans la SCORAN BFC, des principes qui portent une vision réaliste, protectrice, volontariste et ambitieuse du numérique. Ces principes fixent un cap collectif et inspirent les réponses aux enjeux et aux défis qui seront fixés dans la SCORAN BFC. Ces trois grands principes sont les suivants :

- **Éthique** : L'éthique, acte de responsabilité, d'engagement et d'intégrité, doit rester un préalable à la création de nouveaux usages et services numériques sur le territoire.
- **Inclusive** : Afin d'accompagner les citoyen(e)s en difficulté avec le numérique et leur garantir un égal accès au numérique, l'élaboration de la stratégie de transformation numérique du territoire devra être celle d'une stratégie pour un numérique inclusif.
- **Responsable** : La transition énergétique vers une économie décarbonée s'impose comme un enjeu majeur du territoire. L'innovation numérique représente une opportunité pour la Bourgogne-Franche-Comté de tendre vers un développement durable, une meilleure gestion des ressources et une meilleure vie des habitants.

ÉTHIQUE	INCLUSIVE	RESPONSABLE
<ul style="list-style-type: none"> • Protection des données personnelles, Privacy by design et respect de la vie privée, • Ouverture des données publiques et transparence de l'action publique • Intelligence artificielle / algorithmes • Liberté de choix des outils numériques • Interopérabilité des systèmes informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès pour tous au numérique, lutte contre l'illectronisme (« illectronisme ») • Simplification et adaptation des demandes en ligne • Favoriser l'égalité Femmes/Hommes et la diversité par le numérique • Accès à l'emploi, insertion professionnelle et sociale • Education au numérique et via le numérique • Accès aux droits • Médiation numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • Empreinte numérique et transition énergétique • Obsolescence programmée, déchets électroniques, économie des ressources • Innovation ouverte • Responsabilité sociale et environnementale • Amélioration de la vie et du quotidien via le numérique et le développement durable



ÉTAT RÉPUBLICAIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Avec le soutien de  BANQUE des TERRITOIRES

5 LE CŒUR DE LA STRATEGIE DE LA SCORAN BFC

3 enjeux, 5 défis, 15 orientations

Le cœur de la stratégie de la SCORAN BFC, au regard de ces trois principes fondateurs, se structurent autour de trois enjeux stratégiques qui cadreront l'action des partenaires régionaux :

- Enjeu n°1 : Accélérer le déploiement des infrastructures numériques :** Un accès mobile et fixe pour tous les usagers du territoire est un préalable pour un développement pérenne des usages et services numériques. Cette ambition s'inscrit dans le cadre national de développement des réseaux et constituera un socle pour l'émergence de projets innovants sur le territoire.
- Enjeu n° 2 : Engager la transformation numérique du territoire :** La transformation numérique de la Bourgogne-Franche-Comté répond à un découpage en trois défis complémentaires. Le premier, est centré sur l'accompagnement du citoyen et la structuration de l'offre de médiation et d'inclusion numérique. Le deuxième, établit les résurgences du numérique à chaque étape de la vie des citoyens. L'innovation numérique permet de répondre aux besoins de tous les usagers et de repenser la mobilité, l'éducation, les modes de travail, le tourisme, etc. Le dernier, prône une approche territoriale, et fait de l'attractivité du territoire, un point-clé de développement.
- Enjeu n°3 : Innover par la donnée :** La donnée, centre de l'action publique, représente pour le territoire une opportunité de faire émerger de nouveaux services plus efficaces, plus efficients, plus intégrés et prédictifs. Dans un contexte d'ouverture progressive des données, la mise en conformité avec le cadre réglementaire national et l'acculturation des tous les acteurs aux enjeux de la donnée semble nécessaire. Ce nouvel élan favorisera ainsi les stratégies de territoires intelligents.

À chacun de ces enjeux stratégiques sont associés des défis que la région Bourgogne-Franche-Comté devra relever pour une transformation numérique uniforme de son territoire, et des orientations qui constituent des sujets-clés, des amorces stratégiques pour une politique publique ambitieuse en faveur du numérique.





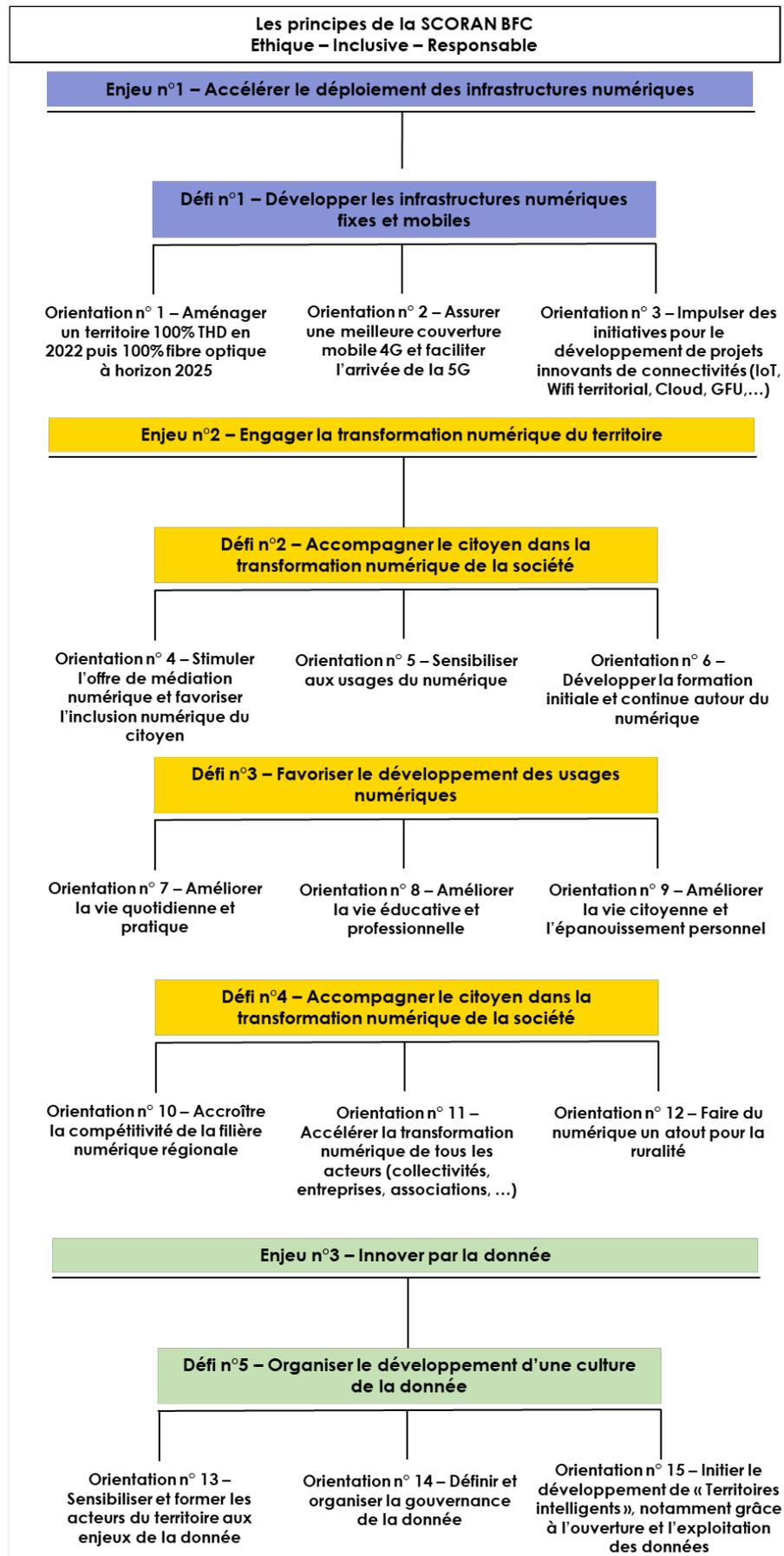
ÉTAT RÉPUBLIQUE
FRANCAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Avec le soutien de  BANQUE des TERRITOIRES

6 LES ENJEUX STRATEGIQUES DE LA SCORAN BFC.



6.1 Accélérer le déploiement des infrastructures numériques

Défi 1 : Développer les infrastructures numériques fixes et mobiles

La mise en place d'un socle d'infrastructures numériques est un préalable au développement des services et à l'essor des usages, notamment pour mettre en œuvre des projets de territoires « intelligents ».

Dans les foyers, on constate un phénomène de multi-équipement des individus, qui ont des usages multimédias et de productivité de plus en plus avancée. La multiplicité de ces terminaux entraîne des besoins accrus en débits. Dans les zones rurales, où le réseau cuivre vieillit parfois mal, l'ADSL* sera rapidement dans l'incapacité d'assurer les nouveaux besoins des foyers.

Dans le secteur privé, la généralisation du très haut débit va permettre de susciter des usages nouveaux et introduire des opportunités de création de nouveaux services, comme la généralisation du stockage dématérialisé des données (Cloud*). Le développement des technologies de l'information et de la communication a déjà permis le développement de nouvelles méthodes de travail que le très haut débit devrait accentuer. L'accélération de la dématérialisation des processus de production rend possible le travail collaboratif à distance, en particulier à travers le développement des outils de visioconférence haute définition, l'enrichissement des applications et de leurs fonctionnalités (extranet*), ainsi que le *cloud computing**.

Au sein des collectivités, le développement de services numériques innovants nécessite des infrastructures de communications électroniques en mesure de fournir des débits suffisants et adaptés aux besoins. La connexion de l'ensemble des équipements publics et services urbains, la mise en place de capteurs*, les applications utilisant la vidéoprotection à l'échelle d'une collectivité nécessitent en effet des débits que seuls les réseaux en fibre optique, IoT* et 4G* puis 5G* peuvent fournir.

Dans la santé, le très haut débit est indispensable au développement des applications de télésanté*, solutions d'assistance médicale à domicile ou de téléconsultations* à travers la vidéo-présence.

Dans l'éducation, le numérique est une composante majeure de la modernisation des pratiques éducatives, notamment avec des applications de vidéo-présence, des compléments numériques interactifs, des visio-conférences et des enseignements mutualisés entre plusieurs établissements.

La couverture mobile du territoire régional est également une priorité qui figure au cœur des préoccupations de la population et des élus locaux. L'essor très rapide des usages mobiles nécessite d'assurer l'amélioration de la couverture et des débits. Cela contribuera à développer la connectivité du territoire régional pour satisfaire les besoins des habitants et des touristes, qu'il s'agisse d'accès à des services mobiles ou à des services fixes s'appuyant sur des technologies mobiles (4G fixe* et THD Radio*).

La disponibilité de services très haut débit sur les territoires est donc indispensable et nécessite une approche rationalisée et pragmatique afin d'améliorer la qualité de service jusque dans les territoires les plus isolés et ainsi éviter le développement d'une fracture numérique. Enfin, il est nécessaire de penser les usages futurs avec l'arrivée prochaine de la **technologie mobile 5G, qui permettra de développer de nouveaux usages numériques**.

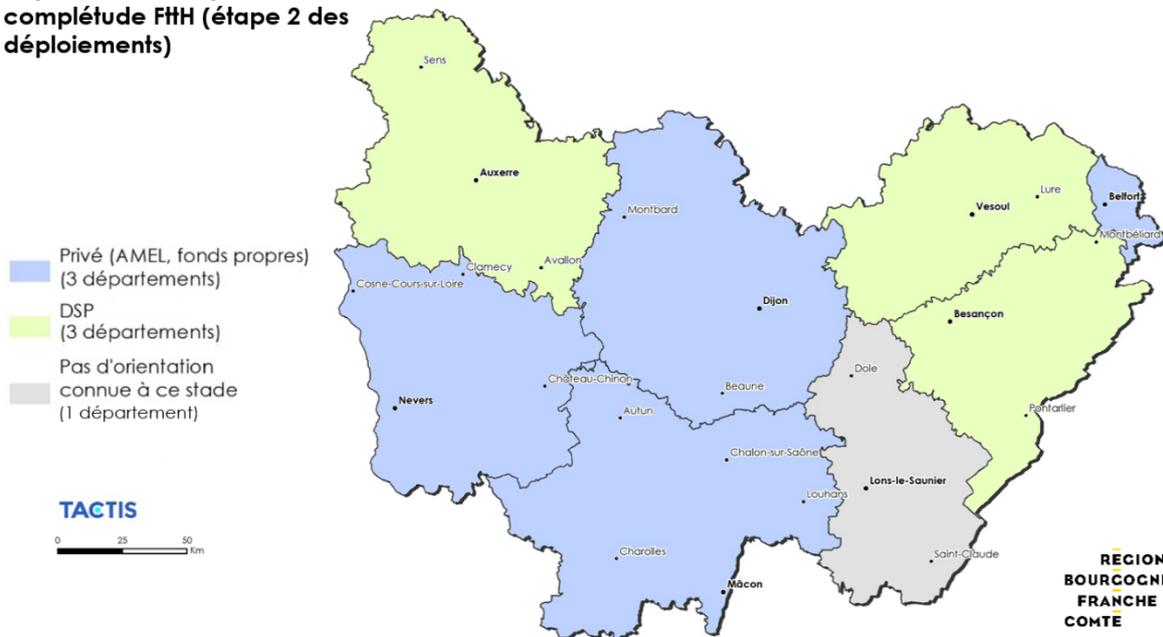
Orientation n°1

**Un territoire 100% THD en 2022
puis FttH à horizon 2025**

Chiffres clés du diagnostic (cf. Annexes) :

- 42% des locaux de la région sont éligibles au Très Haut Débit (30 Mbit/s) tandis que 25% des locaux n'ont pas accès à un « bon » haut débit (8 Mbit/s) ;
- 323 000 locaux, soit 19% des locaux régionaux sont éligibles au FttH* : 41% en zone d'initiative privée et 4% en zone d'initiative publique ;
- 510 000 locaux seront à rendre raccordables en FttH dans le cadre des secondes phases de déploiement (RIP ou AMEL).

Orientation des maîtrises d'ouvrage départementales pour la complétude FttH (étape 2 des déploiements)



	Etape 2 – Nombre de prises FttH à desservir
Privé (AMEL, fonds propres)	~230 000
DSP	~210 000
Orientation non connue (Jura)	~70 000
TOTAL BFC	~ 510 000

- Le réseau THD Radio RCube THD cible 357 communes de l'Yonne, de la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire et rend 54 000 locaux éligibles à 30 Mbit/s.
- Un projet de **dorsale d'interconnexion** est porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour développer de nouvelles offres de services sur le territoire. Le linéaire de 1 200 km de fibre optique est constitué essentiellement de la location d'infrastructures existantes (APRR, RIP Lumière...) et permet de connecter la Bourgogne-Franche-Comté à Paris, Lyon et Strasbourg.

Retours de la concertation (questionnaire, ateliers...) :

- Manque d'informations sur les services disponibles à l'adresse pour les particuliers et pour les professionnels
- Manque de connaissance des structures régionales (GIP Territoires Numériques, BFC Numérique, Data Center* public...)
- Attentes d'une plus grande collaboration sur les sujets liés aux infrastructures
- Assurer la visibilité des actions publiques et privés pour atteindre les objectifs fixés du THD

Pistes d'actions

- **Assurer le suivi des déploiements du FttH dans les zones d'initiatives privées (AMII/AMEL)**
 - Organisation de comités de suivi ;
 - S'assurer que tous les territoires concernés fassent l'objet de CPSD.
- **Assurer le suivi des déploiements du FttH dans les zones d'initiatives publiques**
 - Organisation de comités de suivi ;
 - S'assurer que tous les territoires disposent du THD d'ici 2022 et du gigabit en 2025.
- **Mettre en place un observatoire régional des infrastructures et des services associés**
 - S'appuyer sur les données en open data (Arcep, SMIX, Conseils départementaux, etc.) ;
 - Assurer une veille proactive (opérateurs, acteurs publics et privés).
- **Soutenir le guichet cohésion numérique pour atteindre le 100% THD en 2022**
 - Promouvoir auprès des opérateurs de services les technologies alternatives (RCube THD, etc.) dans les zones de moins de 8 Mbit/s.
- **Poursuivre la dynamique d'interconnexion avec la « Dorsale régionale »**
 - Un point d'accès dédié sera créé dans l'espace de ressources mutualisées pour effectuer les demandes d'interconnexion. Les RIP et la Région Bourgogne-Franche-Comté analyseront les demandes de connexion.

Orientation n°2

Assurer une meilleure couverture mobile 4G et faciliter l'arrivée de la 5G

Chiffres clés (cf. Annexes) :

Dans la région Bourgogne-Franche-Comté, trois opérateurs couvrent plus de 95 % de la population au 31 Décembre 2018 :

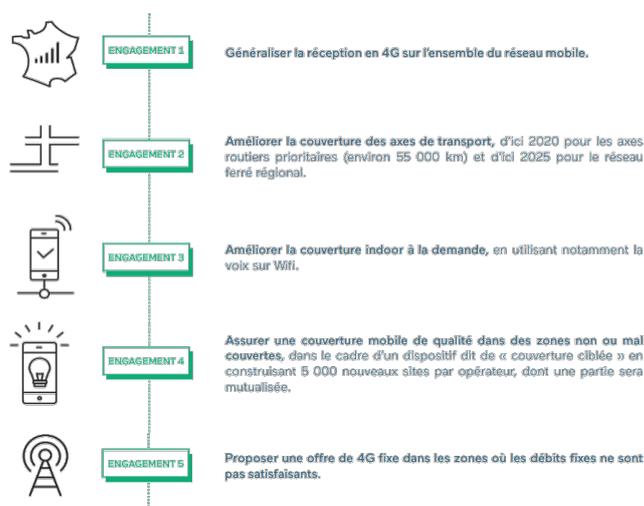
- SFR : 96,1 %
- Orange : 95,5 %
- Bouygues Telecom : 95,3 %

L'opérateur Free ne couvre que 82,8 % du territoire. Par ailleurs, 3 % des locaux se situent en zone blanche 4G (aucun opérateur ne délivre un service mobile 4G).

Ces statistiques de couverture sont légèrement en retrait par rapport au niveau national, ce qui implique qu'un effort supplémentaire doit être apporté au niveau régional par les opérateurs. Pour s'assurer de cette meilleure couverture, plusieurs orientations ont notamment été évoquées à la conférence des territoires connectés de l'ARCEP¹⁵ par la députée du Doubs, Annie Genevard, présidente de l'Association Nationale des Élus de Montagne :

- Transparence et cartographie des projets de déploiement des opérateurs sur le territoire (projet de déploiement des opérateurs sur un horizon de temps acceptable) ;
- Tableau de bord avec des indicateurs dynamiques (historique des déploiements, couverture surfacique, de locaux, de population, nombre de points hauts, ...) ;
- Suivi de la qualité de la couverture (données nationales et sourcing*).

C'est dans ce cadre qu'a été mis en place l'accord gouvernemental entre l'Etat, les opérateurs et l'Arcep (dit new dal) en janvier 2018. Ainsi, les opérateurs mobiles se sont engagés à :



¹⁵ <http://www.maire-info.com/etat-administration-centrale-elections/numerique/new-deal-mobile-les-parlementaires-dans-lattente-dune-plus-grande-visibilite-sur-le-calandrier-article-22935>

L'engagement 4, à savoir le dispositif de couverture ciblée, a permis à la région d'obtenir la construction de 67 sites 4G pour le compte de l'année 2018. Ces sites sont identifiés par des équipes-projet départementales. L'équipe projet régionale de téléphonie mobile joue également un rôle actif et dispose de sa propre équipe-projet.

Au niveau des perspectives de développement de la 5G (détaillées ci-après), la région ne dispose d'aucune commune pilote dans le cadre des expérimentations menées par l'ARCEP.

Retours de la concertation (questionnaire, ateliers...) :

- Manque d'information sur le processus du new deal auprès des collectivités
- Différence remarquée entre la couverture théorique et la couverture réelle sur le terrain
- Réticence sur l'implantation des pylônes sur le territoire

Pistes d'actions

- **Affiner la démarche méthodologique pour remonter les zones au sein du dispositif couverture ciblée**
 - Fourniture du support technique (espace de ressources mutualisées) pour le référentiel géographique et l'analyse cartographique afin d'aider les équipes-projets ;
 - Coordonner les actions entre la Région, l'Etat et les équipes projets départementales au sein du dispositif couverture ciblée ;
 - Communiquer aux élus locaux et techniciens sur le New Deal et notamment le processus de remontée terrain ;
 - La Région BFC participera à des actions d'information pédagogique sur les ondes électromagnétiques et la surexposition ;
 - Veiller au respect des objectifs de couverture des réseaux routiers et du réseau ferré régional.
- **Préparer l'arrivée de la 5G**
 - Faciliter le déploiement du réseau 5G au sein du mobilier urbain ;
 - S'assurer que les différents RIP puissent raccorder des points hauts mobiles ;
 - Sensibiliser les acteurs locaux sur les services apportés par la 5G
 - Apporter son soutien aux initiatives publiques et privées existantes sur le territoire
- **Mettre en place un observatoire régional de la couverture mobile**
 - S'appuyer sur des données en open data ;
 - Engager des campagnes de mesures de couverture et de qualité du réseau ;
 - Mettre en place des solutions de production participative de mesure de qualité du réseau.

Orientation n°3

Impulser des initiatives de projets innovants de connectivité (IoT, Wifi territorial, Cloud...)

Contexte sur le territoire (cf. Annexes) :

La région Bourgogne-Franche-Comté est couverte par de nombreux réseaux radio LPWAN* d'initiative privée, offrant ainsi une diversité de choix aux concepteurs de projets IOT.

Une volonté de développer des projets innovants de connectivité :

Un Wifi* territorial déjà existant :

Pour rappel, la Mission d'accompagnement de soutien et de conseil aux offices de tourisme BFC (MASCOT) a déjà lancé une initiative de réseau wifi public avec environ 80 sites équipés. Les sites peuvent être de nature public ou privé. A noter que le prestataire reste l'unique propriétaire de la base de données.

Des Infrastructures d'hébergement de données au sein des pôles urbains :

Près d'une dizaine de Data Centers sont implantés sur le territoire régional et situés plus principalement dans l'arc urbain.

Retours de la concertation (questionnaire, ateliers...) :

- Méconnaissance des projets IoT actuels sur le territoire
- L'appel à projet Wifi4EU est jugé peu convaincant (6 communes sélectionnées lors du 1^{er} appel à projet)
- Le Wifi territorial MASCOT est peu connu mais pourrait prendre de l'importance si cela est développé à l'échelle régionale
- Réflexions à avoir concernant l'interconnexion des sites publics et l'implantation des Data Centers

Pistes d'actions

- **Recenser et promouvoir les initiatives actuelles en matière d'IoT**
 - Communiquer auprès des collectivités sur les performances réelles de ces nouveaux réseaux ;
 - Référencer des cas d'usages au sein de l'espace de ressources mutualisées ;
 - Soutenir les initiatives types French Tech #IoT #manufacturing
- **Accompagner le déploiement du wifi public**
 - Développer les initiatives locales ;
 - Instaurer un cadre de référence ;
 - Proposer aux Départements d'initier une démarche mutualisée ;
- **Promouvoir les infrastructures de stockage de données sur le territoire**
 - Identifier les données d' « intérêt régional » ;
 - Mutualiser les équipements et diffusion de bonnes pratiques ;
 - Recenser et cartographier les offres d'hébergement disponibles ;
 - Engager une réflexion sur des Data centers régionaux publics.

6.2 Engager la transformation numérique du territoire

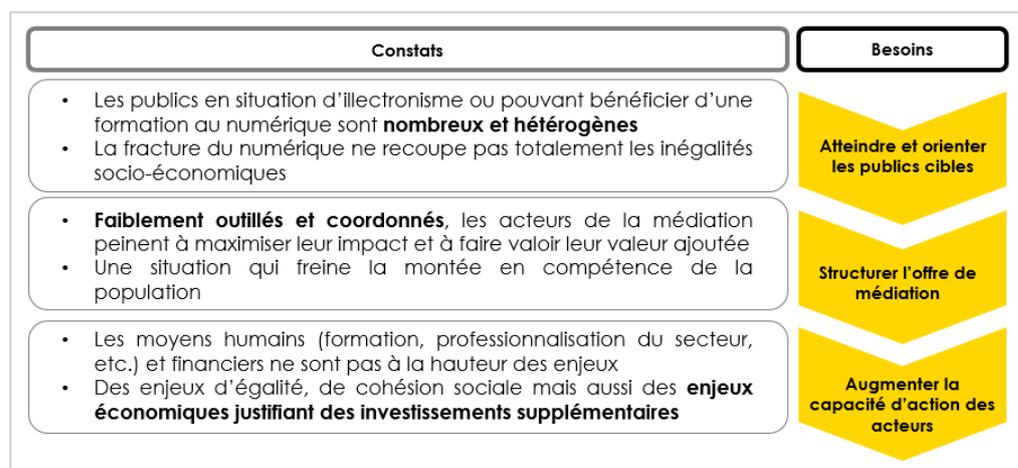
Les usages du numérique s'intensifient en Bourgogne-Franche-Comté tant au niveau des institutions, des entreprises, des associations que des habitants. Une attention particulière doit être portée à ce processus de transformation numérique, afin de limiter les mécanismes d'exclusion de certaines franges de la population (entrepreneurs, jeunes, personnes âgées, publics allophones, agents territoriaux, etc.).

L'un des premiers enjeux stratégiques de la SCORAN consistera à repenser les politiques de médiation numérique* pour répondre à cet objectif. La médiation numérique « désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques ¹⁶ » : elle représente donc un accompagnement de proximité des usagers dans une perspective de formation tout au long de la vie. Facilitant l'appropriation des outils numériques, la médiation numérique est au service de l'inclusion numérique et participe au développement de solutions innovantes et adaptées aux publics ciblés.

Les acteurs régionaux pourront, dans le cadre de la mise en place d'une politique publique de médiation numérique, s'appuyer sur des dispositifs nationaux.



En effet, l'importance de l'enjeu de la médiation numérique a conduit le gouvernement à renouveler la stratégie nationale par la création d'un **Plan National pour un Numérique Inclusif** annoncé par le Secrétaire d'Etat chargé au numérique en septembre 2018¹⁷. Ce plan élaboré avec l'ensemble des acteurs du secteur prévoit de nouvelles mesures afin de structurer l'offre de médiation et de formation, consolider les acteurs de l'écosystème et mobiliser des sources de financement. Le plan national a été guidé par trois constats partagés :



¹⁶ Définition issue du portail national de la médiation numérique, mediation-numerique.fr, 2019

<http://www.mediation-numerique.fr/presentation-mediation-numerique.html>

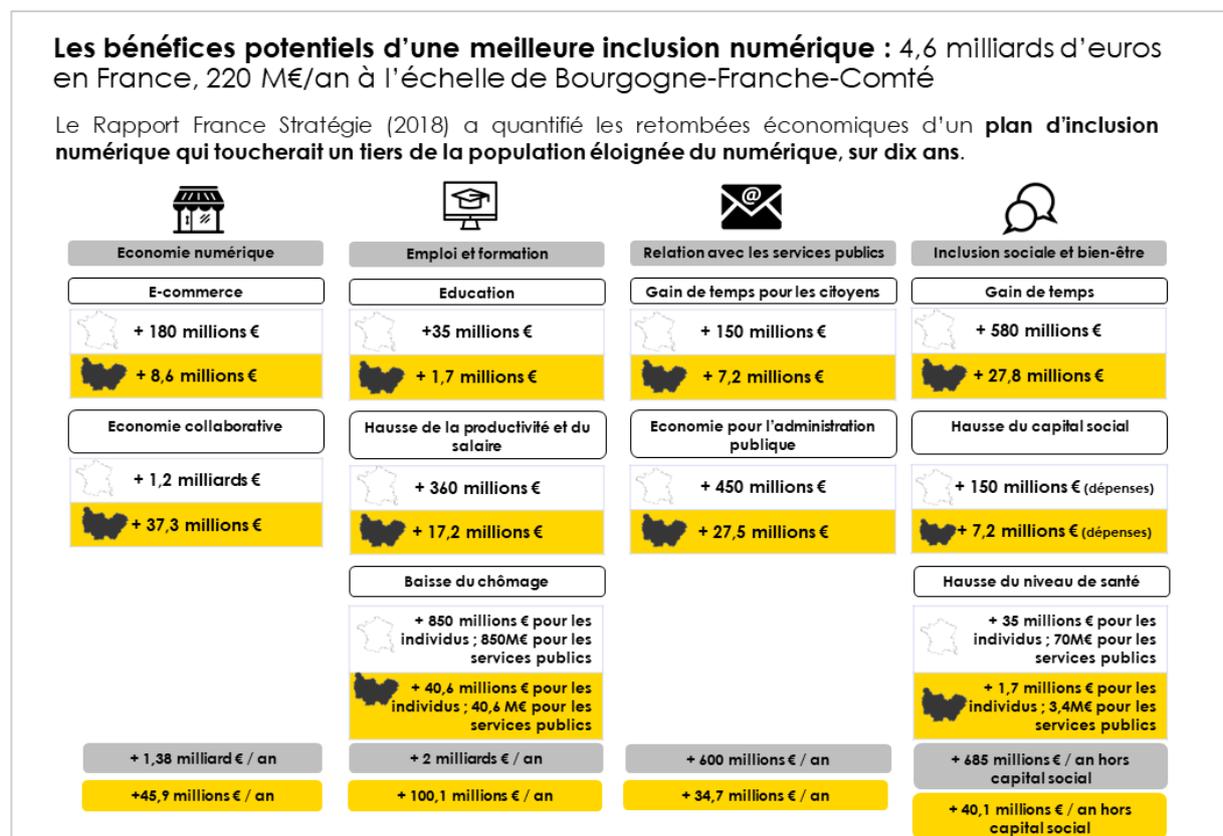
¹⁷ Présentation du Plan national pour un numérique inclusif et lancement de Numérique en Commun[s], Secrétariat d'état au numérique, septembre 2018. <https://secretariat-etat-numerique.gouv.fr/presentation-plan-national-numerique-inclusif-lancement-numerique-communs>

Il s'articule autour de quatre axes principaux :

- Détecter les publics en difficulté avec le numérique ;
- Proposer un accompagnement humain dans les démarches et de l'assistance en ligne ;
- Former ceux qui le souhaitent grâce au Pass Numérique ;
- Consolider les acteurs de la médiation numérique.

Enfin, l'enjeu de la médiation numérique, au-delà des usages et du développement économique, consiste à **développer la citoyenneté numérique** qui « se réfère à la capacité de s'engager positivement, de manière critique et compétente dans l'environnement numérique, en s'appuyant sur les compétences d'une communication et d'une création efficaces, pour pratiquer des formes de participation sociale respectueuses des droits de l'homme et de la dignité grâce à l'utilisation responsable de la technologie¹⁸ ».

Le Plan National pour un Numérique Inclusif va permettre de mieux structurer les lieux et l'offre de médiation numérique en Bourgogne-Franche-Comté. L'objectif de ce plan national est de **former 1,5 millions de personnes au numérique** afin de diminuer les inégalités en réduisant les fractures au sein de la population française en matière de compétences numériques. Les bénéfices potentiels du Plan, quantifiés dans le Rapport France Stratégie¹⁹(2018), sont estimés à 4,6 milliards d'euros en France et, par extrapolation, 220 millions d'euros par an à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.



Les bénéfices potentiels d'une meilleure inclusion numérique pour la Bourgogne-Franche-Comté, selon le Rapport France Stratégie (2018).

¹⁸ Définition du Conseil de l'Europe, Citoyenneté numérique et éducation à la citoyenneté numérique, Coe.int, 2019, <https://www.coe.int/fr/web/digital-citizenship-education/digital-citizenship-and-digital-citizenship-education>

¹⁹ France Stratégie – Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique, 12 juillet 2018, <https://www.strategie.gouv.fr/publications/benefices-dune-meilleure-autonomie-numerique>

Défi n°2 : Accompagner le citoyen dans la transformation numérique de la société

Orientation n°4

Stimuler l'offre de médiation numérique et favoriser l'inclusion numérique du citoyen

L'absence de maîtrise des outils numériques est un facteur potentiel d'exclusion des citoyens. En effet, 40% des Français se disent inquiets à l'idée de réaliser leurs démarches administratives en ligne²⁰ et 52% déclarent ne pas assez profiter des opportunités offertes par les technologies. C'est ainsi près de 13 millions de Français (soit 28% de la population française) qui demeurent éloignés du numérique²¹, et par extrapolation 600 000 personnes en Bourgogne-Franche-Comté. On distingue ainsi, selon l'enquête Capacity menée par l'Observatoire M@rsouin, les internautes distants²² ou les non-internautes²³.

Cette exclusion, bien que liée au numérique, est multifactorielle et doit également être considérée d'un point de vue social. Elle dépend notamment de l'âge des individus mais aussi de leur catégorie socio-professionnelle.

Dans cette optique, **la médiation numérique** est un enjeu de cohésion sociale mais également de développement économique. L'objectif général des politiques de médiation numérique consiste à développer et accroître le pouvoir d'agir des individus au moyen des outils numériques.

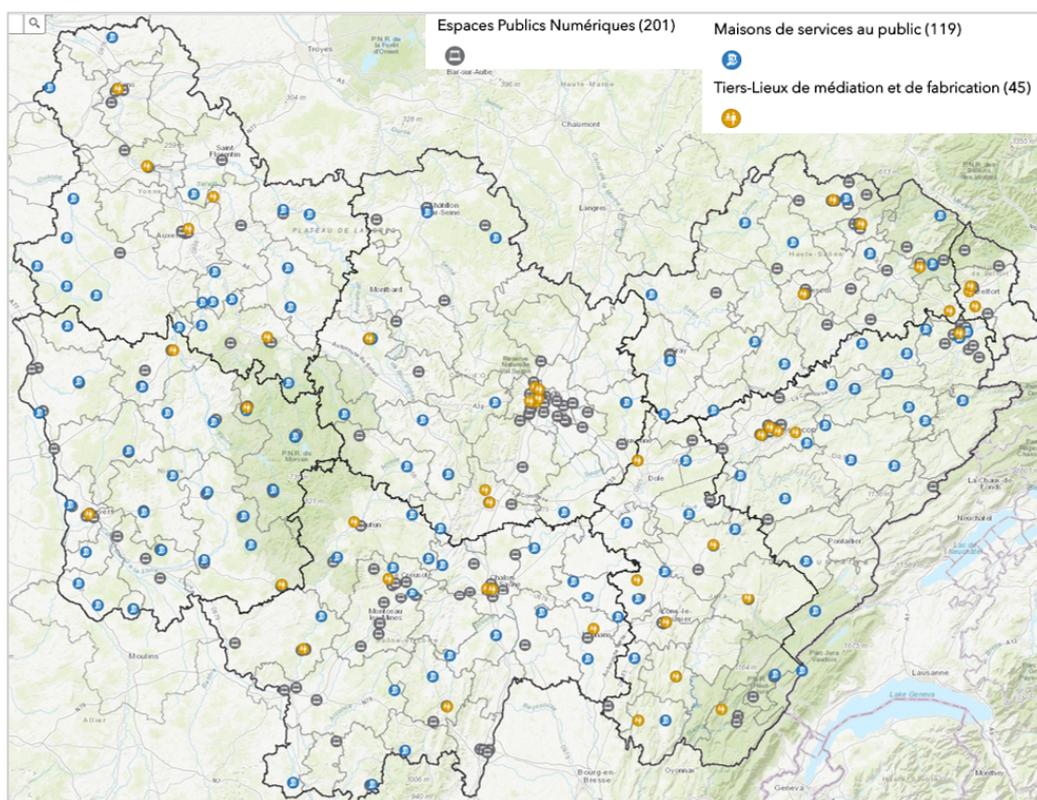
Depuis le début des années 2000, plusieurs vagues successives d'orientations nationales ont conduit à mettre en place des lieux physiques de médiation numérique, notamment **les espaces publics numériques (EPN)**. Ces lieux permettent aux publics accompagnés de découvrir, s'informer et échanger sur les pratiques et les usages du numérique. **D'autres types de structures, ou « tiers-lieux* »**, se développent depuis le début de la décennie : tiers-lieux de travail et de collaboration (espace de coworking*), tiers-lieux d'expérimentation et d'innovation (repair café, hackerspace, living lab*, etc.) et tiers-lieux de médiation et de fabrication (fablab*, makerspaces*, bibliothèques, médiathèques, etc.).

²⁰ Baromètre du numérique, CREDOC, 2016.

²¹ Rapport France Stratégie, 2018.

²² Les internautes distants ont de faibles compétences numériques qui ne leur permettent pas de réaliser certaines opérations simples (démarches administratives en ligne, recherche d'information, achats en ligne...).

²³ Les non-internautes regroupent les personnes ne se connectant jamais à Internet.



Source : annuaire.mediation-numerique.fr ; <http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/les-lieux-de-la-transition-numerique-en-bourgogne-179564#8/47.27215.850>

Le rapport de la Mission Coworking « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble »*, remis au Gouvernement en septembre 2018, a mis en lumière le potentiel de ces lieux dans la mise en place d'actions d'inclusion numérique. Les bibliothèques et médiathèques sont des lieux de médiation numérique parfois informels, identifiés comme premiers lieux d'accès au numérique²⁴. Ces dernières nécessitent davantage de coordination pour améliorer les capacités d'accueil des populations en situation d'exclusion numérique.

Un large réseau de lieux de médiation et d'inclusion numériques existe en Bourgogne-Franche-Comté et offre un maillage territorial à même de constituer un premier point d'appui pour de futures politiques d'ambition régionale. Pour un soutien efficace et une structuration pérenne de l'offre de médiation numérique, l'ensemble des actions de médiation numérique sur le territoire pourra s'articuler avec le futur Hub France Connectée²⁵ de Bourgogne-Franche-Comté. Il s'agira de penser la valorisation des acteurs de médiation numérique et de services publics existants sur le territoire. Portée par le GIP Territoires Numériques, la candidature à l'appel à projet Hub France Connectée s'articule autour de 6 missions :

- Recenser coordonner et animer les acteurs de la médiation numérique : il s'agira notamment de s'appuyer sur la cartographie des lieux de la transition numérique ;
- Accompagner l'ingénierie financière des projets ;
- Mutualiser et apporter de la valeur aux acteurs de terrain : le charte du réseau des tiers-lieux de Bourgogne-Franche-Comté s'insère dans cette logique. La plateforme collaborative mise en œuvre pour le réseau des tiers-lieux et étendue à l'ensemble de

²⁴ Baromètre du numérique, CREDOC, 2018.

²⁵ L'appel à projet s'est déroulé du 13 septembre au 28 décembre 2018. Les structures sélectionnées seront dévoilées au cours du mois de juin 2019. <https://www.caissedesdepots.fr/hubs-france-connectee>

l'écosystème régional de la médiation numérique a pour vocation de devenir le socle d'un centre de ressource régional pour l'inclusion numérique. Le Hub se rapprochera de la future coopérative d'activité et d'emploi pour les métiers du numérique.

- Accompagner la montée en compétence des aidants numériques ;
- Rendre visible à l'échelle régionale les offres de médiation numérique du territoire ;
- Evaluer l'efficacité des services rendus sur le territoire.

Pour structurer son offre de médiation numérique, la Région pourra aussi s'appuyer sur le dispositif Pass numérique²⁶ ou des initiatives similaires telles que les chéquiers de compétences numériques proposées par le Conseil Départemental de la Nièvre et la Mission Numérique du Pays Nivernais Morvan.

Pistes d'actions

- **Mise en place des dispositifs de formations des compétences numériques**
 - Développement et diffusion de l'outil Pix dans l'ensemble des organismes/structures de formation existantes.
 - Appui sur des outils de diagnostic et d'orientation des publics éloignés du numérique pour davantage d'efficacité.
- **Etat des lieux et développement des compétences numériques des agents territoriaux grâce au dispositif Pix Orga**
 - Mesure des compétences numériques des agents territoriaux grâce à l'outil Pix Orga.
 - Développement des compétences numériques des agents territoriaux grâce à l'outil Pix Orga.
- **Généralisation du Pass numérique**
 - Financement, promotion et distribution des Pass numérique.
 - Mise en place d'une gouvernance pour le suivi du dispositif Pass numérique.
 - Soutien à la labellisation des formations accessibles grâce au Pass numérique.
 - Une attention particulière pour les femmes en situation de précarité, isolées, éloignées de l'emploi
- **Mise en réseau des tiers-lieux afin de disposer d'un maillage territorial unifié de médiation numérique et d'accès aux services publics**
 - Création et structuration d'un hub dans le cadre de l'appel à projet Hub France Connectée afin d'assurer un réseau de médiation numérique territorial.
 - Envisager la création de guichet d'accès à l'information juridique, droits, prestations, dispositifs spécifiques : connexion CIDFF, CAF, pôle emploi, APF France handicap, Croix Rouge.
- **Mettre en œuvre des stratégies d'attraction et d'inclusion des populations éloignées du numérique**
- **Favoriser le développement d'outils mobiles de médiation numérique**
 - Tiers-lieux mobiles ;
 - Dispositifs mobiles d'accès aux droits.

²⁶ L'Etat soutient le déploiement national d'un dispositif de Pass numériques afin de garantir et favoriser l'accès au numérique des publics vulnérables. L'appel à projets « Déploiement des Pass numérique au service de l'inclusion numérique », lancé le 22 mars 2019, vise à obtenir un co-financement de l'Etat pour acheter et déployer des Pass numériques sur un territoire

Orientation n°5

Sensibiliser tous les publics aux usages du numérique

Les technologies numériques exposent les organisations ou les citoyens à de **nouveaux risques** : cyber sécurité, impacts environnementaux, cyber harcèlement, etc.

Face à l'accroissement de la cybercriminalité, les acteurs publics et privés demeurent insuffisamment sensibilisés et formés aux bonnes pratiques et sous-équipés en solutions de protection et de détection des intrusions. Pour répondre à ce défi, la France a défini et renforce en permanence son modèle de cyberdéfense et de cybersécurité à travers notamment les travaux menés par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) en matière de sensibilisation aux risques et aux mesures d'hygiène informatique ainsi que de valorisation des formations et des métiers de la sécurité du numérique (ex : la création du label SecNumedu). L'application en France de deux textes européens, largement influencés par la stratégie nationale : la directive NIS²⁷ et le règlement « CyberAct ». La directive NIS prévoit notamment l'identification de nouveaux acteurs à protéger, le renforcement des capacités nationales en matière de cybersécurité et davantage de coopération entre les États membres. Issu de la feuille de route de la Commission européenne en matière de sécurité du numérique, le règlement « Cyberact » vise, quant à lui, à définir un cadre européen de certification de cybersécurité pour harmoniser à l'échelle européenne les méthodes d'évaluation et les différents niveaux d'assurance de la certification des produits et services de cybersécurité.

Les acteurs publics comme privés doivent être informés et formés sur ces nouveaux risques qui requièrent des compétences plus ou moins techniques. Il est donc nécessaire d'**assurer l'utilisation raisonnée du numérique sur le territoire, de renforcer l'information sur le numérique** et l'offre de services existante.

Cette démarche relève d'une mission d'intérêt général et pose les premiers jalons de la construction d'un service public du numérique. A ce titre, les populations les plus jeunes pourraient faire l'objet d'un traitement spécifique. Bien que les usages de base soient généralement bien maîtrisés par les jeunes générations, le statut de « digital native » ne prédispose pas nécessairement à la maîtrise et la compréhension des outils numériques, ni même un intérêt particulier poussé pour les technologies²⁸. Au-delà de l'appropriation des bons usages chez les publics jeunes, et dans un contexte de poids croissant des réseaux sociaux dans l'accès à l'information, l'enjeu porte notamment sur la mise en capacité pour réaliser une analyse critique des contenus en ligne, tant pour les publics jeunes que pour le reste de la population.

²⁷ Directive NIS (Network and Information Security), directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information

²⁸ Paul A. Kirschner, Pedro De Bruyckere, *The myths of the digital native and the multitasker*, Teaching and Teacher Education, Volume 67, 2017. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0742051X16306692?via%3Dihub>

Pistes d'actions

- **Informers les porteurs de projets en facilitant l'accès à l'information et en communiquant/partageant les bonnes pratiques**
 - Création d'un guide pédagogique d'outils et de méthodes de sensibilisation à l'adresse de tous les acteurs locaux.
 - Développement d'une structure d'information et d'accompagnement aux usages numériques à l'adresse de tout porteur de projets.
 - Création d'une communauté de porteurs de projets.
- **Sensibilisation à la cyber sécurité**
 - Sensibilisation et formation aux bonnes pratiques des acteurs publics et privés ; Renforcement des systèmes informatiques régionaux ; Développement des métiers liés à la cyber sécurité.

Orientation n°6

Développer la formation initiale et continue autour du numérique

En 2016 et 2017, le nombre d'emplois nets créés dans le secteur « logiciels et services » connaissait une croissance de 56%²⁹ et les fonctions les plus en tensions dans le secteur numérique correspondaient à celles des ingénieurs en informatique industrielle et des consultants fonctionnels. Dans cette même logique, selon le Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences 2018-2021³⁰ (CAPÉCO) rédigé par le cluster* BFC Numérique, **48% des entreprises de la région et 60% des spécialistes du numérique ont rencontré des difficultés à recruter en 2017**. La région Bourgogne-Franche-Comté doit donc faire face à cette pénurie de main d'œuvre et de compétences concernant les métiers du numérique.

Bien que des efforts conséquents aient été consentis en ce sens, l'accompagnement des entreprises et la proposition d'offres de formation doivent être renforcés au regard des attentes des entreprises et de la population d'étudiants et de jeunes actifs. Dans ce cadre, la Stratégie Régionale de la formation et de l'orientation 2017-2021³¹ (CPRDFOP) entend également accompagner la révolution numérique et proposer une formation tout au long de la vie sécurisant les parcours professionnels. Pour ce faire, les outils pédagogiques innovants ainsi que la structuration d'une offre de formation en réponse aux besoins des professionnels font partie, entre autres, des leviers d'actions identifiés par la Région pour développer l'offre de formation sur son territoire et répondre au besoin de la filière numérique. Le cluster BFC Numérique a identifié 36 métiers du numérique qui a structuré l'élaboration d'**une cartographie de l'offre de formation dans la filière numérique du territoire**, répartis en quatre niveaux de formations entre formation initiale, formation continue et apprentissage³². En plus de ces formations, les dispositifs suivants sont présents sur le territoire :

- Des Grandes Écoles du Numérique, un réseau de plus de 750 formations aux métiers du numérique lancé par le Gouvernement dont 31 formations sont labellisées sur le territoire et compte 12 000 apprenants formés depuis sa création en 2015. La SEM Numerica propose des formations labellisées Grandes Écoles du Numérique.

²⁹ Bilan 2018 et perspectives 2019 du secteur numérique, Syntec Numérique, décembre 2018.

³⁰ Le Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences (CAPÉCO) 2018-2021, rédigé par le cluster BFC numérique, est disponible au lien suivant :

https://www.bfcnumerique.fr/images/actualite_2019/CapecoNumerique-WEB.pdf

³¹ La Stratégie Régionale de la formation et de l'orientation (CPRDFOP) 2017-2021 est disponible au lien suivant :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/sites/default/files/2018-06/Strat%C3%A9gie%20r%C3%A9gionale%20de%20la%20formation%20et%20de%20l'E2%80%99orientation%20-%20CPRDFOP%202017-2021.pdf>

³² La cartographie de l'offre de formation initiale et continue réalisée par le cluster BFC Numérique est disponible au lien suivant : <https://www.bfcnumerique.fr/le-numerique-en-bourgogne-franche-comte/les-metiers-de-la-filiere-numerique.html>.



Figure 1 - Source : <https://www.grandeecolenumérique.fr/les-metiers-lies-aux-formations-gen/>

- Des plateformes d'apprentissage en ligne - e-learning – (OpenClassrooms, Codecademy, Udemy par exemple). Bien que ces plateformes ne conviennent pas à tous les profils, celles-ci présentent l'avantage de représenter un coût faible et une accessibilité aisée.

Pistes d'actions

- **Formation sur les infrastructures numériques**
 - Intensification des formations aux métiers des réseaux optiques.
 - Développement de la formation de techniciens afin de soutenir le développement de la filière numérique.
- **Poursuite des partenariats avec des universités pour promouvoir les métiers du numérique et proposer des formations en alternance**
 - Rendre visible l'offre de formation grâce à une cartographie et une communication autour des formations proposées.
 - Développement de partenariats entre les différentes entités formatrices (universités, écoles d'ingénieurs, etc.).
 - Etablir des liens lycées/enseignement supérieur, formations pro et alternance pour la découverte de la filière auprès des jeunes filles et des femmes en reconversion, réinsertion...

Défi n°3 : Faciliter les usages du numérique au quotidien

Orientation n°7 Améliorer la vie quotidienne et pratique

Le quotidien des habitants pourrait être facilité par le numérique, notamment dans le domaine de la mobilité, de la santé ou du « bien-vieillir ».

La mobilité des habitants en Bourgogne-Franche-Comté est marquée par l'autosolisme (utilisation de la voiture par un seul individu). On estime que 90% des déplacements domicile-travail³³ sont réalisés en voiture avec, en moyenne 1,1 à 1,3 passagers par véhicule. Les migrations pendulaires en Bourgogne-Franche-Comté se situent au niveau de la moyenne nationale : 64,6% de la population active travaille en dehors de la commune de résidence (64% au niveau national), avec de forts contrastes entre les zones géographiques (73,8% pour les actifs de zones périurbaines et 69,4% en zones rurales³⁴).

La Région Bourgogne-Franche-Comté cherche, à ce titre, à développer les opportunités de mobilité liées au numérique, notamment à travers le projet de plateforme Mobigo. La mobilisation de ces outils innovants demeure encore faible et doit s'adapter à la diversité des besoins des territoires et habitants. Des dispositifs de type MaaS (*Mobility as a Service*) * présente de nombreuses opportunités, tant pour les territoires urbains (désengorgement des villes, amélioration de l'efficacité des transports en commun, etc.) que périurbains et ruraux (développement du transport à la demande, du covoiturage domicile-travail).

La Bourgogne-Franche-Comté connaît également une accélération du vieillissement de sa population. La région présente une pyramide des âges similaire à celle de la population nationale, avec toutefois un taux de personnes âgées de plus de 75 ans de 10,5% (1,3 point de plus que la moyenne nationale), et de 20,5% pour les personnes âgées de plus de 65 ans (soit 2,3 points de plus que la moyenne nationale)³⁵.

Par ailleurs, le nombre de personnes dépendantes tend à augmenter : on estime que le nombre supplémentaire de personnes dépendantes d'ici 2020 va croître au rythme annuel de 2%³⁶. En parallèle, l'offre de soins tend à décroître sur le territoire, en particulier celle des médecins spécialistes³⁷.

Ces constats et perspectives démographiques quant au déficit de l'offre médicale et au vieillissement de la population supposent de proposer des réponses adaptées aux besoins. Le numérique représente une opportunité pérenne pour la région de faire face à ces défis. Des politiques proactives sont engagées, notamment par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de

³³ Déplacements domicile-travail en Bourgogne-Franche-Comté, INSEE Flash Bourgogne-Franche-Comté n°12, juin 2016.

³⁴ Source : INSEE 2015

³⁵ Projet Régional de Santé 2018-2027, avril 2017.

³⁶ Les études menées par les ARS Bourgogne et Franche-Comté et l'INSEE avaient estimé le nombre de personnes potentiellement dépendantes à 27 000 en Franche-Comté en 2011 et 46 400 en Bourgogne en 2014. Ces dernières estimaient respectivement à 33 300 et 50 400 personnes âgées potentiellement dépendantes en 2020, soit approximativement 83 700 personnes en Bourgogne-Franche-Comté ; la population âgée potentiellement dépendante pourrait dépasser les 90 000 personnes en 2030 (source : INSEE 2014 en Bourgogne et 2011 en Franche-Comté).

³⁷ Selon l'ARS BFC, la densité de médecins généralistes est de 9,6 médecins pour 10 000 habitants en Bourgogne-Franche-Comté contre 10,5 en France Métropolitaine. La densité de médecins spécialistes est de 145 pour 100 000 en Franche-Comté et de 146 en Bourgogne contre 183 en France métropolitaine.

Bourgogne-Franche-Comté, en matière de e-santé et pour favoriser les solutions innovantes comme dans le domaine de la télémédecine. Dans ce contexte, l'accompagnement des patients et des professionnels de santé apparaît nécessaire, comme le détaille le Programme Régional de Santé élaboré par l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté. Il identifie la santé de demain et l'enjeu de l'innovation* comme levier d'action. La e-santé est un facteur d'évolution des pratiques, des comportements et relations en favorisant l'autonomie des personnes. La Bourgogne-Franche-Comté fait état de nombreuses initiatives tel que le projet eTICSS.

Pistes d'actions

- **Accélérer les solutions de transport à la demande et covoiturage**
 - Lancement d'appels à projets (TAD, covoiturage, etc.).
- **Développer une approche de mobilité numérique (MaaS- Mobility as a Service)**
 - Créer une interface capable de faire coïncider toutes les offres de transports publics et privés avec les demandes d'usagers aux besoins de déplacement divers.
 - Faciliter les déplacements en zones rurales et isolées (accès emploi, formation) notamment pour les familles monoparentales et les mères isolées
- **Améliorer l'accès aux soins grâce au développement de services numériques**
 - Un comité de pilotage conjoint entre l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et les porteurs de la SCORAN BFC.
 - Un pilotage de l'écosystème de santé régional grâce au big data et à l'intelligence artificielle.
- **Faciliter le maintien à domicile à l'aide d'objets connectés et d'offres de services numériques adaptés**
 - Notamment via des expérimentations d'objets connectés
- **Expérimenter et permettre la réalisation d'interfaces plus « inclusives » pour l'accès dématérialisé aux services publics**, à destination prioritairement des publics exclus ou empêchés, mais au bénéfice de tous

Orientation n°8 Améliorer la vie éducative et professionnelle

La transformation numérique impacte tous les champs économiques : agriculture, artisanat, commerce, industrie et services. Les technologies numériques rendent notamment possible une meilleure visibilité des acteurs économiques, la numérisation des points de vente, la transformation des modèles économiques traditionnels pour intégrer l'économie de la donnée, la transformation numérique de l'industrie, la proposition de nouveaux produits et services, etc.

Plus que les entreprises elles-mêmes, le déploiement des outils numériques entraîne la mutation de nombreux métiers, et ouvre également des opportunités dans la recherche d'emploi. Ces mutations permettent de nouvelles formes et méthodes de travail : plus d'intelligence collective et de collaboration qui appellent à de nouvelles médiations, plus d'expérimentations et d'itérations dans les processus de travail. Le statut des travailleurs évolue ainsi avec la montée des travailleurs indépendants (en France, 40% des actifs se disent prêts à télétravailler³⁸) et du télétravail (en 2018, en France, on compte 2,8 millions de travailleurs indépendants dont 1 million de micro-entrepreneurs³⁹). Ces pratiques, bien que rendant lesdits travailleurs autonomes et efficaces, peuvent toutefois générer des phénomènes d'isolement⁴⁰.

Face à ces constats, il est nécessaire de penser des lieux d'accueil permettant de travailler et collaborer dans des conditions adaptées. Dans ce cadre, les tiers-lieux, espaces hybrides de travail, constituent des solutions ayant spontanément émergé de la société civile.

Dans la même dynamique, les lieux de médiation et d'inclusion numérique identifiés sur le territoire peuvent servir de support à l'accompagnement à la recherche d'emplois, au développement de compétences pour les demandeurs d'emplois de lieux de formation pour les salariés. Les demandeurs d'emplois font face à des problèmes de mobilité⁴¹, doivent être ciblés prioritairement. La Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé un appel à projets régional⁴² dans le cadre du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion 2014-2020 pour répondre à ces problématiques. Un volet est notamment consacré aux personnes éloignées du numérique.

Enfin, les outils numériques, en eux-mêmes, peuvent servir d'aide à la formation et à l'apprentissage (formations à distance de type e-learning ou MOOC) et permettre notamment de faciliter le lien entre offres et demandes d'emplois. L'utilisation de ces outils peut toutefois accroître la fracture entre les personnes maîtrisant les outils et le reste de la population. Cette réalité impose à tous d'organiser sa formation tout au long de la vie et d'apprendre à s'adapter, il faut donc veiller à ne pas laisser une partie de la population dans l'illectronisme*.

³⁸ Source : Baromètre Arcep/Agence du numérique, 2017

³⁹ Enquête OpinionWay sur les travailleurs indépendants, leur statut et leurs attentes pour l'Observatoire de l'Auto-Entrepreneur, juin 2017.

⁴⁰ Étude Malakoff Médéric/Ifop sur le télétravail, 2018.

⁴¹ « Mobilité inclusive, la mobilité accessible à tous », cabinet Auxilia pour Voiture & Co et Total, 2013.

⁴² L'appel à projets est disponible ici : [http://bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/aap_bge_modifie_au_1.1.2019.pdf](http://bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr/sites/bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/aap_bge_modifie_au_1.1.2019.pdf)

Les compétences numériques, devenues indispensables, supposent donc de former les habitants, dès l'école primaire, aux usages numériques. Cela implique la formation des acteurs de l'éducation (parents, élèves, enseignants, etc.).

Le numérique est un outil rapprochant ces mêmes acteurs et qui rend possible la création de nouvelles ressources pédagogiques. L'apprentissage ainsi que la formation à distance et à la demande peuvent ainsi se voir facilités. L'accroissement de la dotation en équipements numériques scolaires et en outils pédagogiques sont des éléments matériels qui peuvent inciter à l'augmentation des usages du numérique. Une réflexion doit également être initiée sur l'accompagnement des parents. Dans le cadre du dispositif « Parents Connectés », le Département de la Côte-d'Or a, par exemple, mis en place des « chèques du numérique » à destination des parents éloignés de l'environnement numérique, afin de les accompagner dans l'utilisation des outils informatiques. Ces chèques, financés par le Département, permettent de bénéficier de remises à niveau. Des partenariats peuvent également être construits entre les écoles et les acteurs du numérique.

Pistes d'actions

- **Développer une éducation numérique inclusive**
 - L'hybridation des lieux de médiation et lieux scolaires.
 - La mise en place de partenariats régionaux permettant des usages plus qualitatifs du numérique, sans logique de marchandisation de la donnée et le développement de France Connect.
- **Structurer le territoire en tiers-lieux permettant le télétravail**
 - Le suivi de l'implémentation du dispositif Hub France Connectée (localisation, subventions, etc.).
- **Intégrer et faciliter le développement d'outils pédagogiques à travers des Espaces numériques de travail proposés aux lycéens**

Orientation n°9

Améliorer la vie citoyenne et l'épanouissement personnel

Le tourisme est un secteur économique stratégique en Bourgogne-Franche-Comté avec 4,1 milliards d'euros de consommation touristique en 2014 et jusqu'à 42 000 emplois⁴³.

Les technologies numériques permettent une amélioration sensible de l'expérience visiteur (promotion et mise en visibilité des sites touristiques, facilitation de la planification des itinéraires touristiques, réservation des offres d'hébergement, mise en place de nouveaux contenus numériques sur les sites touristiques via des applicatifs mobiles de réalité augmentée*). De nombreuses initiatives sur l'expérience-voyageur ont été menées sur le territoire (La Maison des Climats, robot de télé-présence dans le Museum d'Histoire Naturelle de la ville d'Autun, chatbot de l'ADT de la Nièvre, etc.) et pourraient constituer des sources d'inspiration pour une généralisation à l'échelle régionale.

Le numérique constitue également un moyen d'échanger, de partager différentes ressources, parfois de manière ludique. Il impulse de nouvelles pratiques, citoyennes, sportives, de loisirs, de culture, etc.

Pistes d'actions

- **Inciter les citoyens à adopter des comportements en phase avec le principe de Responsabilité de la SCORAN BFC et dans le respect de la COP 21**
 - Appel à projets régional Nudge.
- **Promouvoir et accélérer l'innovation dans le tourisme et de la culture**
 - Le comité de pilotage conjoint pour l'application du SRDTL, notamment les efforts de déploiement des réseaux WiFi dans les territoires, ou encore le développement d'une plateforme régionale de mutualisation de services web.
- **Établir un plan de numérisation du patrimoine et de la culture**
 - La création d'une plateforme numérique permettant l'accès pour tous au patrimoine.
- **Pérenniser l'administration numérique et les services dématérialisés sur le territoire**
 - Un outil de centralisation des aides pouvant être mobilisées par les acteurs publics locaux, à l'instar de la plateforme d'État Aides-Territoires.
 - Les acteurs régionaux pourraient s'engager dans la démarche nationale Start-ups d'État.
- **Favoriser le développement de logiciels de gestion dématérialisée des activités sportives**
- **Actions de sensibilisation à un usage économe du numérique et à l'éco-exemplarité et facilitation du réemploi du matériel électronique**
 - Construction d'un modèle économe en ressources porté par les principes d'éco-innovation et d'écoconception

⁴³ Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) 2017-2022.

Défi n°4 : Renforcer l'attractivité et le développement du territoire par le numérique

Orientation n°10

Accroître la compétitivité de la filière numérique régionale

Le numérique représente un gisement potentiel de croissance et de productivité impactant tous les secteurs de l'économie (agriculture, tourisme, nouvelles formes de travail, création de nouveaux métiers à forte valeur ajoutée, etc.). En Bourgogne-Franche-Comté, la filière numérique est sous-représentée : en 2016, elle regroupait 1 500 entreprises, **plus de 8 000 salariés, soit 1,19% des salariés**⁴⁴, contre une moyenne nationale de 2.9% des emplois. La filière numérique doit se structurer pour assurer son développement, via le soutien de **labellisation nationale** (capitale et communauté French Tech⁴⁵) mais également via des **structures locales de soutien**. Il est nécessaire d'accentuer cette dynamique en structurant des dispositifs d'accompagnement des pépinières d'entreprises, par exemple)⁴⁶.

Le développement de cette filière numérique s'articule autour de deux stratégies de niveau régional de développement du territoire : le SRDEII⁴⁷ 2017-2021 et le CAPÉCO⁴⁸ 2018-2021. Le CAPÉCO constitue, plus qu'un état des lieux de la filière numérique régionale, une base de travail permettant aux entreprises de la filière de développer leur activité sur le territoire.

La poursuite de la structuration de l'écosystème numérique, l'accompagnement et l'accélération de l'attractivité du territoire, la création d'un processus continu de l'accompagnement des entreprises, l'implantation de nouvelles compétences sont autant d'enjeux pointés par cette stratégie.

Le cluster BFC Numérique⁴⁹ est également une opportunité de fédérer, faire grandir et faire rayonner la filière numérique régionale et ses acteurs.

Enfin, **la Bourgogne-Franche-Comté a été labellisée en 2019 « Communauté French Tech » ce qui devrait induire une dynamique de réseau plus marquée** (entreprises, investisseurs, organismes de formation, chercheurs, grands groupes, etc.).

⁴⁴ Source : fichier SIRENE

⁴⁵ Annoncé en octobre 2018, la Mission French Tech entre dans sa phase 2. Parmi les changements annoncés, la mise en place des communautés et capitales French Tech.

⁴⁶ CAPÉCO 2018-2021

⁴⁷ Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

⁴⁸ Contrat d'Appui à la Performance Économique et à l'évolution des Compétences

⁴⁹ Association fédératrice des acteurs numériques du territoire, le cluster regroupe près de 200 membres. BFC Numérique a pour objectif de favoriser la croissance de l'économie numérique et la création d'emplois en Bourgogne-Franche-Comté.

Pistes d'actions

- **Engager une stratégie d'innovation ouverte avec les start-ups du territoire afin de repenser les services publics**
 - Promotion et diffusion de connaissances et remontée de bonnes pratiques.
 - Mise en œuvre d'une politique de systématisation des pratiques d'innovation ouverte.
 - Identification et accompagnement des lieux et des événements en région pour favoriser l'innovation ouverte.
- **Valoriser et s'appuyer sur les savoir-faire numériques locaux**
 - Animation de la filière numérique grâce à la création d'évènements de proximité.
 - Renforcement de la communication des initiatives régionales et nationales.
- **Favoriser et développer la mixité dans les métiers du numérique avec des actions de sensibilisation dans l'enseignement secondaire**
 - Détection des causes de la désaffection des jeunes filles pour le numérique
 - Sensibilisation aux métiers du numérique dès le lycée
 - Promotion de *success stories* d'entrepreneuses ou de techniciennes du numérique
 - Information exhaustive sur les actions régionales et nationales autour du numérique
- **Créer un processus continu d'accompagnement des entreprises et associations**
 - Sensibilisation et accompagnement des entreprises du territoire.
 - Développement des appels à projets et des politiques de subventionnement pour la création des entreprises.
 - Création d'incubateurs, de structures de soutien et de coachs à l'adresse des jeunes entreprises.

Orientation n°11**Accélérer la transformation numérique de tous les acteurs** (collectivités, entreprises, associations...)

La prépondérance des technologies numériques dans les processus de travail a de multiples impacts sur les structures qu'elles soient publiques ou privées. Les **collectivités** connaissent ces changements, tant **dans leur fonctionnement interne que dans la mise en œuvre de leurs politiques et leur relation avec les usagers**. De même que **les entreprises (grandes entreprises, TPE, PME, artisanat, etc.), les associations, etc.** sont soumises à une transformation de leur secteur. Pour les entreprises, par exemple, le numérique représente un enjeu croissant de pérennité pour les années à venir dans la mesure où l'introduction du numérique permettrait d'**améliorer l'expérience-client**, d'optimiser la productivité et d'accéder à de nouveaux marchés grâce au e-commerce. Les structures ne sont cependant pas toutes aptes à absorber les coûts qu'une telle transformation nécessite : compétences humaines, besoins en formation, achats de logiciels, etc. Face à ce constat, et dans un contexte où les évolutions du numérique sont rapides et massives, il est nécessaire d'entrer dans une logique de formation continue, de s'appuyer sur les structures existantes, de diffuser les bonnes pratiques ou encore de monter des groupes de travail entre les administrations. De nombreuses initiatives existent en Bourgogne-Franche-Comté afin d'aider la transformation numérique du territoire mais celles-ci restent éparpillées et manquent de lisibilité. Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017-2021 participe à cette dynamique et se propose notamment d'encourager la sensibilisation de l'économie régionale à la transition digitale, à travers l'action des réseaux de conseil et de l'accompagnement.

Pistes d'actions

- **Créer un observatoire de la maturité numérique des entreprises et associations et un espace de ressources mutualisées** pour la transformation numérique de l'économie, des collectivités et du monde associatif.
- **Mettre en œuvre et développer un réseau d'entrepreneurs et de prescripteurs** afin qu'ils deviennent les ambassadeurs de la transformation numérique du territoire
- **Accélérer et accompagner la transformation numérique des filières** (*Building Information Modeling* dans le bâtiment, industrie du futur, commerce connecté, etc.)

Orientation n°12 Faire du numérique un atout pour la ruralité

La démarche de transformation numérique de la Bourgogne-Franche-Comté, doit trouver des solutions pragmatiques et adaptées pour tous les territoires, y compris les plus ruraux. L'agriculture occupe également la moitié du territoire⁵⁰. **La Bourgogne-Franche-Comté est la 4^e région au rang national en nombre d'emplois agricoles⁵¹**, derrière les trois régions de l'Atlantique, avec 4 % des emplois relevant de l'agriculture⁵² et **21 % de la population régionale habite en zone rurale⁵³** (0,58 Millions d'habitants, 1 707 communes). La dominante rurale du territoire doit être pensée comme une opportunité pour le développement du numérique, ce qui conduit à penser la mise en place de projets innovants et numériques en conséquence des particularités de ces territoires (mobilité, accès au service public, etc.).

Pistes d'actions

- **Accélérer le développement des territoires à forts enjeux industriels et à forts enjeux agricoles et touristiques**
 - Appui sur les programmes nationaux (Territoires d'Industrie, etc.) et européens (interreg erudite, etc.).
- **S'appuyer sur les dispositifs de revitalisation des centres-bourgs ou des quartiers du territoire**
 - Incitation à l'emploi systématique du numérique dans les dispositifs de revitalisation des territoires.
 - Encouragement des dispositifs régionaux de soutien aux territoires fragilisés.
- **Promouvoir les projets numériques adaptés aux spécificités du monde rural (covoiturage, télémédecine, etc.)**
 - Appel à projets pour répondre aux besoins de mobilité des populations rurales/montagneuses.
 - Développement de dispositifs de télémédecine afin de lutter contre la désertification médicale et promouvoir l'accès aux soins pour tous.
 - Développement de dispositifs notamment pour les femmes en situation de précarité, isolées, éloignées de l'emploi, en insertion : télétravail, accès infos dématérialisées, rendez-vous visio pour entretien professionnel, de formation, accès à des parcours en ligne de formation
- **Développer l'agriculture connectée**
 - Visibilité des écosystèmes numériques autour des circuits-courts et des expérimentations agricoles, via notamment plateformes numériques.
 - Favorisation de l'usage des plateformes d'approvisionnement en produits locaux pour la vente de gré à gré hebdomadaire pour les sites publics.

⁵⁰ Agreste 2013

⁵¹ Source : INSEE 2015

⁵² Source : INSEE 2015

⁵³ Source : INSEE 2015

6.3 Innover par la donnée

La donnée devient un élément de valeur ajoutée et de richesse, autant par les volumes traités que par la diversité des informations accessibles.

Si l'utilisation de données à des fins de traitement et d'analyse est inhérente à tout pilotage d'organisation, le changement d'échelle en matière de données a permis **le développement de nouveaux services grâce à la collecte et à l'analyse en temps réel de données massives et grâce à des croisements de données inédits** (des données open data, des données non structurées, des données de géolocalisations, etc.). Bien que particulièrement utilisée par les acteurs privés qui cherchent à développer de manière plus précise des services à destination des clients, l'exploitation de la donnée est également une source d'opportunité pour les acteurs de la sphère publique. Elle permet de croiser des informations et potentiellement de nouveaux services, d'améliorer la compréhension des comportements des usagers, et constitue un puissant levier d'innovation.

Dans le cadre de la gestion des villes et territoires, l'avènement de l'Internet des objets* crée de nouvelles possibilités en matière d'exploitation et d'optimisation de service urbains. Cela renforce l'importance de la gestion de la donnée, au niveau de sa qualité, de sa sécurité, de sa fiabilité et de son régime de propriété et d'utilisation. La valorisation et l'utilisation de ces données soulève toutefois la problématique du contexte de production des données et du propriétaire, qui peut s'inscrire dans différents cadres :

- Par la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre en propre d'un service,
- Par un délégataire de la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre d'un service par une concession de service,
- Par un service mis en œuvre sur le territoire par un opérateur privé intervenant hors cadre contractuel, par exemple avec les opérateurs de voitures de transport avec chauffeur (VTC), les sites de location de logements entre particuliers, de location de vélo sans borne, etc.

Ainsi, **les collectivités se retrouvent confrontées à un double enjeu :**

- **Accéder à la donnée** produite par les opérateurs privés, notamment dans les cas où la donnée est produite par un opérateur privé hors cadre de concession avec par exemple des services opérés par des plateformes mondiales (Airbnb, Waze, etc.),
- **Exploiter de manière efficace les données agrégées**, et donc disposer des compétences en interne pour maîtriser ces données.

Défi n°5 : Organiser une culture de la donnée

Orientation n°13

Sensibiliser et former les acteurs du territoire aux enjeux de la donnée

L'open data en France concerne à 2019 11 régions, 32 départements, 65 EPCI et 183 communes, ce qui représente en tout plus de 23 000 jeux de données⁵⁴.

En Bourgogne-Franche-Comté, 7 communes, 4 EPCI, 3 Départements et la Région ont déjà ouvert certains jeux de données (sur 107 collectivités concernées) et se sont mises en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe instaurant l'obligation d'ouverture des données pour les collectivités de plus de 3 500 habitants (soit 10% des communes de plus de 3500 habitants).

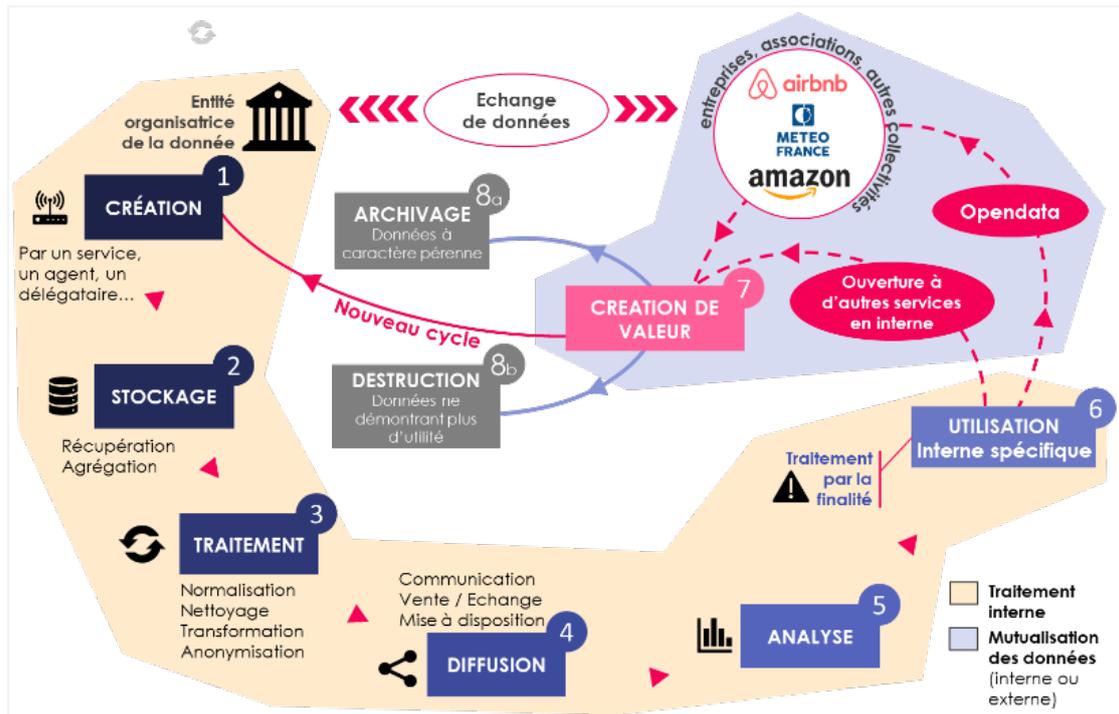
Ce retard peut s'expliquer par la difficulté des collectivités à percevoir l'intérêt de telles démarches, mais surtout la complexité que suppose leur mise en œuvre. Des structures de soutien, appelées Animateurs Territoriaux des Données, sont présents en Bourgogne-Franche-Comté : le GIP Territoires Numériques, Nevers Agglomération et le Conseil départemental du Doubs. Elles accompagnent les petites et moyennes collectivités dans leur démarche d'ouverture des données. Aussi, l'ouverture des données constitue un enjeu pour les administrations, car elle implique une approche transversale et non plus une approche des métiers en silos. Les collectivités se retrouvent également confrontées à deux principales difficultés : recruter des profils de professionnels adaptés et réaliser une conduite du changement en interne à destination des agents.

Ainsi, on distingue :

- Les données publiques, générées par les administrations, sont régies par la loi avec comme objectif d'en ouvrir l'accès et l'usage à tous
- Les données privées, à l'inverse, ne disposent statut juridique unifié. De multiples règles leur sont dès lors applicables, selon leur nature, leur originalité ou encore l'objet ou la personne sur lesquels elle porte.
- Les données personnelles, qui désignent toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou non, grâce à un identifiant ou à un ou plusieurs éléments propres à son identité. Il peut s'agir d'un nom, d'un prénom, d'une adresse électronique, d'une localisation, d'un numéro de carte d'identité, d'une adresse IP, d'une photo, d'un profil social ou culturel.

La donnée, en tant qu'élément brut, traverse plusieurs phases et états avant d'être mobilisable et réutilisable, formant un cycle de vie de la donnée de sa création à sa destruction.

⁵⁴ Association OpenDataFrance.



La protection des données est également un enjeu majeur auquel les partenaires régionaux devront se conformer. Le **Règlement Général de Protection des Données (RGPD)*** a imposé, au niveau européen, les obligations suivantes :

- Une obligation générale de sécurité et de confidentialité qui concerne les locaux et les systèmes d'information.
- Une obligation d'information de la part du détenteur des données personnelles et de son exploitant.
- Une obligation de mise en place d'analyse d'impact en cas de risque élevé pour les droits et libertés des personnes lorsque le traitement des données présente un risque.
- Une obligation quant à la désignation d'un délégué à la protection des données
- Une obligation pour toutes les organisations de plus de 250 salariés de tenir un registre des activités des traitements.

Les acteurs régionaux, publics comme privés, détenteurs mais aussi exploitants de données doivent être pleinement moteurs dans l'adoption de ces bonnes pratiques.

Pistes d'actions

- **Communiquer et sensibiliser tous les acteurs aux enjeux de la donnée**
 - Des sessions de formation et de sensibilisation pourront être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire régional, en s'appuyant sur les réseaux de proximité existants : les lieux de médiation numérique, les réseaux consulaires, les associations.
- **Poursuivre la sensibilisation des collectivités à l'open data et au respect du RGPD**
 - En soutien de l'action du GIP Territoires Numériques, un accompagnement des territoires pour généraliser l'open data et l'application du RGPD (guide à destination des collectivités locales, cas d'usage de réutilisation des jeux de données, construction de portails mutualisés sur des thématiques définies).

Orientation n°14

Définir et organiser la gouvernance de la donnée

La notion de « gouvernance de la donnée » pourrait se définir comme l'ensemble des procédures techniques et organisationnelles que met en place l'acteur public pour encadrer l'ensemble du cycle de vie de la donnée (de la collecte à l'archivage ou la suppression), à la fois au sein de son administration et de plus en plus souvent avec ses délégués de service public, mais également au travers des données générées par des acteurs externes. Ces systèmes de gouvernance visent à la fois à optimiser l'efficacité de l'usage de la donnée tout en l'inscrivant dans le cadre juridique et éthique spécifique du respect de l'intérêt général donc d'un service public.

La gestion de ces flux de données nécessite des investissements pour les collectivités, un changement de culture et une mise en conformité avec la réglementation.

Ainsi, pour rendre opérationnelle la gestion de la donnée et faire en sorte que **les acteurs publics comme privés puissent en tirer le maximum de bénéfices possibles, il est important de penser la manière et le cadre de son usage, en mettant en place une gouvernance partagée.**

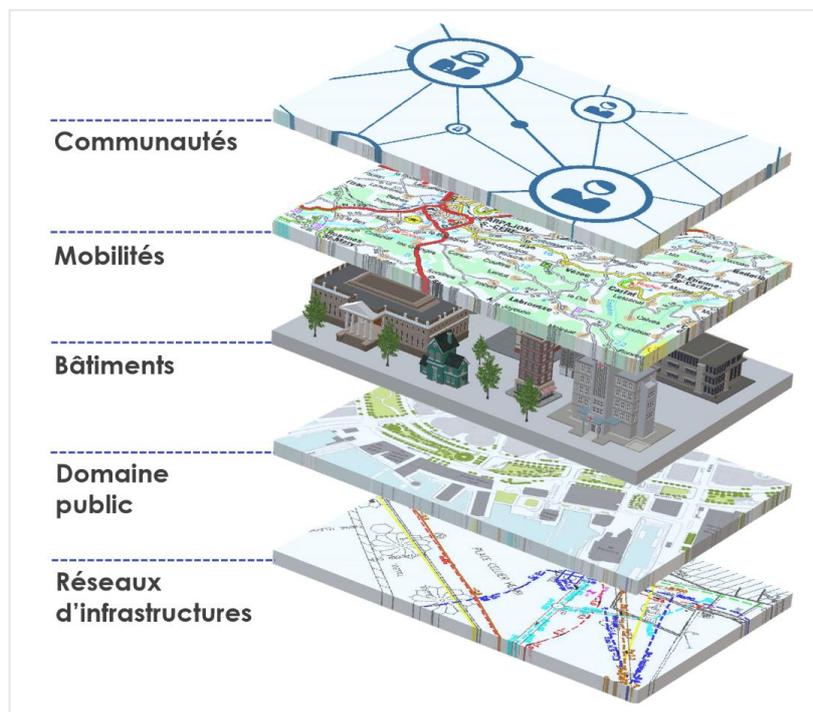
Pistes d'actions

- **Mettre en place une gouvernance de la donnée**
 - Un groupe de travail consistera à structurer collectivement les réponses aux questions suivantes : Ouvrir les données dans le respect des règles européennes et nationales. Quel format de licence pour l'ouverture des données publiques aux acteurs privés ? Quelles étapes et quels prestataires pour la mise en œuvre de l'ouverture des données pour les collectivités ? Organiser l'échange et la réutilisation de données publiques et privées pour répondre aux objectifs des deux parties prenantes.

Orientation n°15 Accompagner le développement des Territoires Intelligents notamment grâce à l'ouverture et l'exploitation des données

La notion de territoires intelligents n'est pas encore normalisée. Toutefois, trois caractéristiques communes apparaissent entre les projets :

- La recherche d'une plus grande efficacité par les technologies numériques, dans tous les domaines des territoires : mobilité, habitat, énergie, économie des ressources*, services aux habitants, participation des citoyens, etc.
- Une forte intensité technologique autour d'un « socle numérique » constitué d'infrastructures, d'objets connectés, de logiciels de traitement de données, mais aussi de nouveaux lieux de formation ou de travail collaboratif.
- Des territoires de plus en plus construits et animés autour d'un flux continu de données permettant de mesurer, analyser, anticiper, modéliser et finalement repenser les territoires.



Le développement des territoires intelligents doit s'articuler avec une exploitation de la donnée possible notamment grâce à l'open data (ou, ouverture des données).

L'open data est une démarche consistant à mettre à disposition des citoyens, des entreprises, des chercheurs, des étudiants, des associations et autres acteurs publics, les données numériques que les organisations produisent dans leur activité quotidienne.

L'objectif est donc de rendre accessibles des données brutes, produites ou détenues par les collectivités dans le cadre de leurs missions de service public. Ces données pourront ainsi servir de matière première à la conception de nouveaux services déclinés sur différents supports (applications web ou mobiles, etc.).

Il conviendra de tenir compte en amont des questions de partage de données de la standardisation des formats et des référentiels utilisés.

L'open data contribue également au développement économique et à l'amélioration des services aux usagers. Ces informations à valeur ajoutée constituent un élément de réponse aux besoins des particuliers et des entreprises.

En Bourgogne-Franche-Comté, des démarches de « territoires intelligents » ont déjà été engagées, comme à Dijon Métropole⁵⁵ ou encore au sein de la CA du Grand Besançon⁵⁶ qui s'appuient sur les données pour améliorer la qualité des services à destination des usagers mais également rendre plus efficiente les services.

Par ailleurs, afin de faciliter le partage de la connaissance et l'échange de tous types de données et de documents, les portails IDÉO BFC⁵⁷ et Data BFC⁵⁸ vont fusionner, courant 2019, pour devenir le portail de la donnée et de la connaissance. Le dispositif IDÉO BFC s'inscrit dans la Stratégie Régionale de la Connaissance avec l'État, la Région et l'INSEE.

Pistes d'actions

- **Mettre en place un dispositif de soutien à la construction de « Territoires intelligents »**
 - Une action collective à engager pour la rédaction des guides méthodologiques, les formes contractuelles envisageables (Contrat de Partenariat, Marché Global de Performance, etc.), pour chaque procédure, les pièces de marché type à adapter selon les territoires (CCTP, CCAP, RC, etc.), les indicateurs de performance cibles.
- **Optimiser le pilotage des services publics à travers une ingénierie de la donnée publique**
 - Une plateforme numérique de gestion pourrait ainsi permettre de déployer des nouveaux services innovants pour optimiser la collecte, la distribution et plus généralement la gestion de diverses ressources.
- **S'appuyer sur l'Intelligence Artificielle pour développer des stratégies de « Territoire Intelligent »**
 - Un soutien notamment à la logique de partenariat entre monde de la recherche et monde de l'entreprise, à la structuration des entreprises travaillant sur l'intelligence artificielle.
- **Mettre en œuvre un incubateur régional spécialisé**, proposant un espace de confiance entre acteurs privés et publics, pour permettre la création de nouveaux services basés sur la donnée

⁵⁵ Dans le cadre de sa stratégie « Dijon métropole intelligente et connectée », la métropole dijonnaise s'est dotée d'un poste de commandement qui permet une gestion centralisée des différents équipements urbains connectés (lampadaires, feux de signalisation, vidéo protection, etc.).

⁵⁶ La Communauté d'agglomération du Grand Besançon a engagé, en 2012, une démarche pour réduire les déchets ménagers. Des puces, capteurs et systèmes de pesée ont été installés sur les poubelles et les bennes à ordures ménagères afin de mettre en place une redevance incitative. *In fine*, la quantité de déchets récoltés a été réduite de 34% en dix ans. A la suite de cette démarche, Grand Besançon a souhaité exploiter les données numériques issues de la collecte des déchets ménagers et s'engage comme Démonstrateur Smart City 2018 afin d'optimiser les circuits de collecte et d'estimer l'évolution des recettes en fonction de plusieurs hypothèses d'évolution des comportements.

⁵⁷ <https://www.ideobfc.fr/accueil>

⁵⁸ <https://www.databfc.fr/>

7 SYNTHÈSE DES PISTES D'ACTIONS

Dans un souci de fournir des éléments de réflexion à l'ensemble de la région, la SCORAN BFC s'est attachée à proposer des pistes d'actions pour chacune des 15 orientations.

Issues d'une démarche collaborative et coconstruite (notamment à travers des ateliers thématiques et une consultation en ligne), ces pistes d'actions représentent la volonté conjointe de la Préfecture de région et de la Région Bourgogne-Franche-Comté de proposer des éléments

Elles constituent dès lors **des propositions pour travailler sur les futures politiques publiques de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté et élaborer des feuilles de route opérationnelles**. Par la suite et après identification de partenaires intéressés, il reviendra au Comité régional du numérique et au comité de pilotage du numérique (cf. 9.) de travailler à la mise en place opérationnelle d'actions autour du numérique (portage, partenaires associés, éléments de phasage, éléments techniques, financiers, budgétaires, ...).

		Orientations	Pistes d'actions
ENJEU N°1 – ACCÉLERER LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	Défi 1 – Développer les infrastructures numériques fixes et mobiles	1 – Un territoire 100% THD en 2022 puis FttH à horizon 2025	Assurer le suivi des déploiements dans les zones d'initiatives privées (AMII/AMEL)
			Assurer le suivi des déploiements du FttH dans les zones d'initiatives publiques
			Mettre en place un observatoire des infrastructures et des services associés dans l'espace de ressources mutualisées.
			Soutenir le Guichet Cohésion numérique pour atteindre le 100% THD en 2022
			Poursuivre la dynamique d'interconnexion avec la « Dorsale régionale »
	Défi 2 – Développer les infrastructures numériques mobiles	2 – Assurer une meilleure couverture mobile 4G et faciliter l'arrivée de la 5G	Affiner la démarche méthodologique pour remonter les zones au sein du dispositif couverture ciblée
			Préparer l'arrivée de la 5G sur le territoire
			Mettre en place un observatoire régional de la couverture mobile
		3 – Impulser les initiatives pour le développement de projets innovants de connectivités (IoT, WiFi territorial, Cloud, GFU...)	Recenser et promouvoir les initiatives actuelles en matière d'IoT
			Accompagner le déploiement du WiFi public
			Promouvoir les infrastructures de stockage de données sur le territoire

		Orientations	Pistes d'actions
<p>ENJEU N°2 – ENGAGER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE</p>	<p>Défi 2 – Accompagner le citoyen dans la transformation numérique de la société</p>	<p>4 – Stimuler l'offre de médiation numérique et favoriser l'inclusion numérique du citoyen</p>	Mettre en place des dispositifs de formations des compétences numériques à destination des demandeurs d'emploi
			Identifier et développer les compétences numériques des agents territoriaux grâce au dispositif Pix Orga
			Généraliser le Pass numérique sur le territoire
			Mettre en réseau des tiers-lieux afin de disposer d'un maillage territorial unifié de la médiation numérique
			Mettre en œuvre des stratégies d'attraction et d'inclusion des populations éloignées du numérique
			Favoriser le développement d'outils mobiles de médiation numérique (FabLab et dispositifs d'accès aux droits mobiles)
		<p>5 – Sensibiliser aux usages du numérique</p>	Informar les porteurs de projets en facilitant l'accès à l'information et en communiquant/partageant les bonnes pratiques
			Sensibiliser l'ensemble des acteurs régionaux à la cybersécurité
		<p>6 – Développer la formation initiale et continue autour du numérique</p>	Former sur les infrastructures numériques
			Poursuivre les partenariats avec des universités pour promouvoir les métiers du numérique et proposer des formations en alternance
<p>ENJEU N°2 – ENGAGER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE</p>	<p>Défi n°3 – Favoriser les usages du numérique au quotidien</p>	<p>7 – Améliorer la vie quotidienne et pratique</p>	Accélérer les solutions de transport à la demande et covoiturage
			Développer une approche de mobilité numérique (MaaS – <i>Mobility as a Service</i>)
			Améliorer l'accès aux soins grâce au développement de services numériques
			Faciliter le maintien à domicile à l'aide d'objets connectés et d'offres de services numériques adaptés
			Expérimenter et permettre la réalisation d'interfaces plus « inclusives » pour l'accès dématérialisé aux services publics, à destination prioritairement des publics exclus ou empêchés, mais au bénéfice de tous

		Orientations	Pistes d'actions
<p>ENJEU N°2 – ENGAGER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE</p>	<p>Défi n°3 – Favoriser les usages du numérique au quotidien</p>	<p>8 – Améliorer la vie éducative et professionnelle</p>	Développer une éducation numérique inclusive
			Structurer le territoire en tiers-lieux dédiés au télétravail
			Intégrer et faciliter le développement d'outils pédagogiques à travers des Espaces numériques de travail proposés aux lycéens
		<p>9 – Améliorer la vie citoyenne et l'épanouissement personnel</p>	Inciter les citoyens à adopter des comportements en phase avec le principe de Responsabilité de la SCORAN BFC et dans le respect de la COP 21
			Promouvoir et accélérer l'innovation dans le tourisme et la culture
			Établir un plan de numérisation du patrimoine et de la culture
	Pérenniser l'administration numérique et les services dématérialisés sur le territoire		
	Favoriser le développement de logiciels de gestion dématérialisée des activités sportives		
	Actions de sensibilisation à un usage économe du numérique et à l'éco-exemplarité et facilitation du réemploi du matériel électronique		
	<p>Défi n°4 – Renforcer l'attractivité et le développement du territoire par le numérique</p>	<p>10 – Accroître la compétitivité de la filière numérique régionale</p>	Engager une stratégie d'innovation ouverte avec les start-ups du territoire afin de repenser les services publics
			Valoriser et s'appuyer sur les savoir-faire numériques locaux
			Favoriser et développer la mixité dans les métiers du numérique avec des actions de sensibilisation dans l'enseignement secondaire
Créer un processus continu d'accompagnement des entreprises et associations (coach, sensibilisation des commerces, appels à projets...)			

		Orientations	Pistes d'actions
<p>ENJEU N°2 – ENGAGER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE</p>	<p>Défi n°4 – Renforcer l' attractivité et le développement du territoire par le numérique</p>	<p>11 – Accélérer la transformation numérique de tous acteurs (collectivités, entreprises, associations, ...)</p>	Créer un observatoire de la maturité numérique des entreprises et l'espace de ressources mutualisées pour la transformation numérique de l'économie, des collectivités et du monde associatif
			Mettre en œuvre et développer un réseau d'entrepreneurs et de prescripteurs afin qu'ils deviennent les ambassadeurs de la transformation numérique du territoire
			Accélérer et accompagner la transformation numérique des filières (BIM dans le bâtiment, industrie du futur, commerce connecté, etc.)
		<p>12 - Faire du numérique, un atout pour la ruralité</p>	Accélérer le développement des territoires à forts enjeux industriels et à forts enjeux agricoles
			S'appuyer sur les dispositifs de revitalisation des centres-bourgs ou des quartiers du territoire
			Promouvoir les projets numériques adaptés aux spécificités du monde rural (covoiturage, télémédecine...)
			Développer l'agriculture connectée

		Orientations	Pistes d'actions
ENJEU N°3 – INNOVER PAR LA DONNÉE	Défi n°5 – Organiser le développement d' une culture de la donnée	13 – Sensibiliser et former les acteurs du territoire aux enjeux de la donnée	Communiquer et sensibiliser tous les acteurs aux enjeux de la donnée
			Poursuivre la sensibilisation des collectivités à l'open data et au respect du RGPD
		14 – Définir et organiser la gouvernance de la donnée	Mettre en place une gouvernance de la donnée
		15 – Accompagner le développement des Territoires Intelligents grâce à l'ouverture et l'exploitation des données	Mettre en place un dispositif de soutien à la construction de « Territoires Intelligents »
			Optimiser le pilotage des services publics à travers une ingénierie de la donnée publique (généralisation des API, standardisation des données, des outils mutualisés d'analyse des données, etc.)
			S'appuyer sur l'Intelligence Artificielle pour développer des stratégies de « Territoire Intelligent »
Mettre en œuvre un incubateur régional spécialisé, proposant un espace de confiance entre acteurs privés et publics, pour permettre la création de nouveaux services basés sur la donnée			

8 CONSTRUIRE LES INDICATEURS DE SUIVI DE LA SCORAN BFC

La SCORAN porte une stratégie ambitieuse pour le développement du numérique en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui suppose de mettre en place un système d'évaluation de l'avancement de cette stratégie.

Le tableau suivant propose des indicateurs qui permettront de mesurer le changement réalisé. Les indicateurs sont « SMART », à savoir :

- **Spécifique** : formuler un indicateur de la manière la plus précise et la plus compréhensible possible.
- **Mesurable** : se baser sur des informations sur ce qui a déjà été accompli et sur ce qui reste à faire.
- **Atteignable** : avoir la certitude que l'on est capable de mener à bien l'indicateur.
- **Réaliste** : rester le plus réaliste possible.
- **Temporel** : fournir une indication temporelle.

Chacun de ces indicateurs sera construit à partir de données quantitatives (mesure de distance, quantité, qualité de la couverture, etc.) et/ou qualitatives (questionnaire de satisfaction, groupes de travail, etc.).

Une évaluation devra venir à la suite de la construction de ces indicateurs pour apprécier le lien entre le changement mesuré par les indicateurs et l'accomplissement de ces 3 enjeux stratégiques.

Enjeux	Objectifs/Pistes d'action	Indicateurs	Données quantitatives/qualitatives nécessaires
ENJEU N°1 – ACCÉLERER LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	La couverture totale en bon haut débit (8 Mbit/s) à horizon 2020/2022	<ul style="list-style-type: none"> Le niveau de services sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Informations préalables d'Orange sur le niveau de services de la boucle locale ; Fichier Informations Préalables Enrichies⁵⁹ (IPE) Futures données ARCEP.
	La couverture FttH du territoire à 100% à horizon 2025	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de locaux raccordables au FttH 	<ul style="list-style-type: none"> Données ARCEP : cartefibre.arcep.fr (état du déploiement FttH à date)
	La couverture mobile du territoire à 100% à horizon 2026	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de couverture 4G 	<ul style="list-style-type: none"> Données ARCEP : Tableau de bord New Deal Mobile ; Monreseau-mobile.fr Données ANFR
	La couverture basse fréquence pour l'IoT*	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de couverture en réseau basse fréquence (LPWan*) 	<ul style="list-style-type: none"> Sites des opérateurs de réseau basse fréquence.

⁵⁹ Dans le cadre de la mutualisation des réseaux FTTH, les opérateurs échangent régulièrement des « fichiers IPE » complétant les données « LME* » sur l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique après la signature de conventions avec un propriétaire ou un syndicat de copropriétaires : type d'ingénierie, nombre de fibres de la colonne montante, type de zone, etc. Comme les fichiers LME, ils contiennent l'information de l'identifiant de l'adresse (« hexaclé » présent dans la base Mediapost de La Poste) ainsi que, selon les opérateurs, des informations liées à l'immeuble.

Enjeux	Objectifs/Pistes d'action	Indicateurs	Données quantitatives/qualitatives nécessaires
ENJEU N°2 – ENGAGER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	L'évolution des pratiques numériques des particuliers, des entreprises et les collectivités locales en Bourgogne-Franche-Comté	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les particuliers : les usages et non-usages numériques, consommation des TIC, etc. • Pour les collectivités locales : la fracture numérique entre collectivités locales, e-administration, EPCI, cyber-communes, etc. • Pour les entreprises : appropriation, performances et formation aux TIC, ressources TIC, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats de l'enquête Capacity mené par l'Observatoire M@rsouin du Numérique et de l'Innovation (OMNI) en Bourgogne-Franche-Comté
	L'accès à un lieu de médiation numérique	<ul style="list-style-type: none"> • La distance moyenne entre les lieux d'habitations et un lieu de médiation numérique • Le taux de lieu de médiation numérique par habitant 	<ul style="list-style-type: none"> • Base régionale de données sur les tiers-lieux • Base de données de l'annuaire médiation-numérique • Localisation des MSAP⁶⁰ • BAN (adresses des particuliers)
	L'accès à l'offre de médiation numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de Pass numériques distribués en fonction des profils des publics • Mesurer le nombre de structures impliquées dans la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> • Données issues du Hub France Connectée⁶¹
	L'accès à un tiers-lieu	<ul style="list-style-type: none"> • La distance moyenne entre les lieux d'habitations et un tiers-lieu • Le taux de tiers-lieux par habitant 	<ul style="list-style-type: none"> • Base régionale de données sur les tiers-lieux

⁶⁰ Maisons de Services au Public.

⁶¹ Dans le cadre de l'appel à projets Hub France Connectée, la Région Bourgogne-Franche-Comté, signataire de la charte « Territoire France Connectée », s'est appuyée sur le GIP Territoires Numériques pour formaliser un projet de hub régional visant à structurer l'offre de médiation et d'inclusion numérique, et servant de socle à une politique publique des usages numériques.

Enjeux	Objectifs/Pistes d'action	Indicateurs	Données quantitatives/qualitatives nécessaires
ENJEU N°3 – INNOVER PAR LA DONNÉE	L'ouverture des données : 100% des collectivités de plus de 3 500 habitants ayant ouvert une partie de leurs données	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de collectivité ayant ouvert une partie de leurs données 	<ul style="list-style-type: none"> Données observatoire open data
	La sensibilisation et la formation des agents territoriaux aux enjeux de la donnée	<ul style="list-style-type: none"> La montée en compétences des agents territoriaux sur les enjeux de la donnée 	<ul style="list-style-type: none"> Données issues de Pix Orga⁶²
	Le développement d'initiatives de type « Territoires intelligents »	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de téléchargements en ligne du guide méthodologie sur la mise en place de démarches « Territoires intelligents » Le taux de satisfaction des collectivités locales utilisant le guide méthodologie sur la mise en place de démarches « Territoires intelligents » 	<ul style="list-style-type: none"> Téléchargements en ligne Enquête qualitative auprès des communes

⁶² Pix Orga est un outil mis en place par la start-up d'État Pix qui donnera lieu à un développement plus détaillé dans la suite du document.

9 UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DU NUMÉRIQUE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

9.1 Des besoins identifiés pour poursuivre d'une démarche commune sur le développement du numérique

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté affirment, avec la SCORAN BFC, leur ambition commune de porter une vision stratégique du développement du numérique sur le territoire.

Dans le cadre du travail mené pour l'élaboration de la SCORAN BFC, notamment **à l'issue du travail de concertation (ateliers collaboratifs, ateliers thématiques)**, **3 principaux besoins émergent** :

- **Volonté des acteurs de l'écosystème numérique à se rencontrer de manière régulière** afin d'échanger sur les bonnes pratiques, les projets en cours et à venir sur le territoire, les programmes existants, les éléments d'ingénierie financière (subventions, etc.) et techniques nécessaires à la mise en place de projets numériques innovants.
- **Volonté de faire de la SCORAN BFC un document adaptable dans le temps.** Dans un contexte de mutabilité de la société et d'évolutions rapides des technologies numériques, des pistes d'actions supplémentaires pourront venir enrichir et réorienter la vision stratégique du numérique en Bourgogne-Franche-Comté
- **Volonté de fixer un cap ambitieux et réaliste pour le numérique en Bourgogne-Franche-Comté** avec la mise en place d'**indicateurs du numérique** évoluant le développement du numérique sur le territoire. Ces indicateurs devront donc être suivis, (tout comme les projets), mis à jour, par les équipes projets idoines.

9.2 La mise en place d'une gouvernance partagée du numérique en Bourgogne-Franche-Comté

Dans l'optique de répondre à ces besoins et afin de pérenniser la démarche, une gouvernance partagée du numérique en Bourgogne-Franche-Comté sera mise en place.

En effet, la SCORAN BFC va permettre la mise en œuvre des actions communes entre les partenaires du territoire, afin de répondre de manière adéquate aux problématiques soulevées sur le numérique.

La gouvernance partagée du numérique en Bourgogne-Franche-Comté sera multi-partenaire sous la coordination de la Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et de la Banque des Territoires.

Les objectifs de la gouvernance partagée du numérique en Bourgogne-Franche-Comté seront :

- **Mettre en œuvre des projets concrets :**
 - Accompagner les collectivités dans l'identification de leurs besoins numériques ;
 - Disposer d'instances de décision et de concertation pour concevoir en mode coopératif, déployer des expérimentations, et les passer à l'échelle.
- **Evaluer les dispositifs :**
 - Mettre en place une cellule d'évaluation pour qualifier les retombées des projets ;
 - Capitaliser sur les cas d'usage innovants pour élaborer des biens communs ;
 - Mesurer l'empreinte numérique des usages & services en Bourgogne-Franche-Comté.
- **Améliorer et réviser la stratégie à intervalle régulier :**
 - Adopter une démarche itérative pour la SCORAN BFC ;
 - Actualiser la feuille de route en fonction des évolutions technologiques, des solutions disponibles sur le territoire, des obligations/réglementations, des projets émergents, etc.
- **Favoriser la mutualisation :**
 - Recenser toutes les expertises et expériences numériques entre les acteurs du territoire ;
 - Participer à l'animation autour des projets numériques afin de créer une culture commune et de favoriser la synergie entre les acteurs.
- **Développer les connaissances :**
 - Etablir des partenariats avec des acteurs nationaux et internationaux du numérique ;
 - Initier des études prospectives sur les impacts du numérique dans la société et leurs conséquences en Bourgogne-Franche-Comté.

La gouvernance du numérique pourra être organisée de la manière suivante.

1. Un **Comité régional du numérique**, composé d'un comité de pilotage du numérique qui assurera le suivi opérationnel de la SCORAN BFC.
2. Les **dispositifs de financement publics et privés des projets numériques en région Bourgogne-Franche-Comté** qui permettront le développement du numérique sur le territoire.
3. Une **plateforme numérique régionale : outil d'agrégation des informations, ressources documentaires, éléments d'ingénierie de projets** qui aura vocation à capitaliser sur les initiatives portées dans le cadre de la SCORAN BFC, et qui sera un outil de partage des connaissances entre les acteurs du territoire.

COMITE RÉGIONAL DU NUMÉRIQUE EN BFC



La préfecture de région et le conseil régional co-président le Comité régional du numérique en Bourgogne-Franche-Comté auquel sont associés :



Les 8 Départements

- Côte-d'Or
- Doubs
- Haute-Saône
- Jura
- Nièvre
- Saône-et-Loire
- Territoire de Belfort
- Yonne

Les 3 syndicats mixtes en charge du numérique

- Doubs THD
- Nièvre Numérique
- Haute-Saône Numérique

La Banque des Territoires
 Les chambres consulaires : CCIR, CRMA, CRA
 Les Rectorats de Besançon et de Dijon

Les Universités (Université de Bourgogne, Université de Franche-Comté, UTBM)

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté

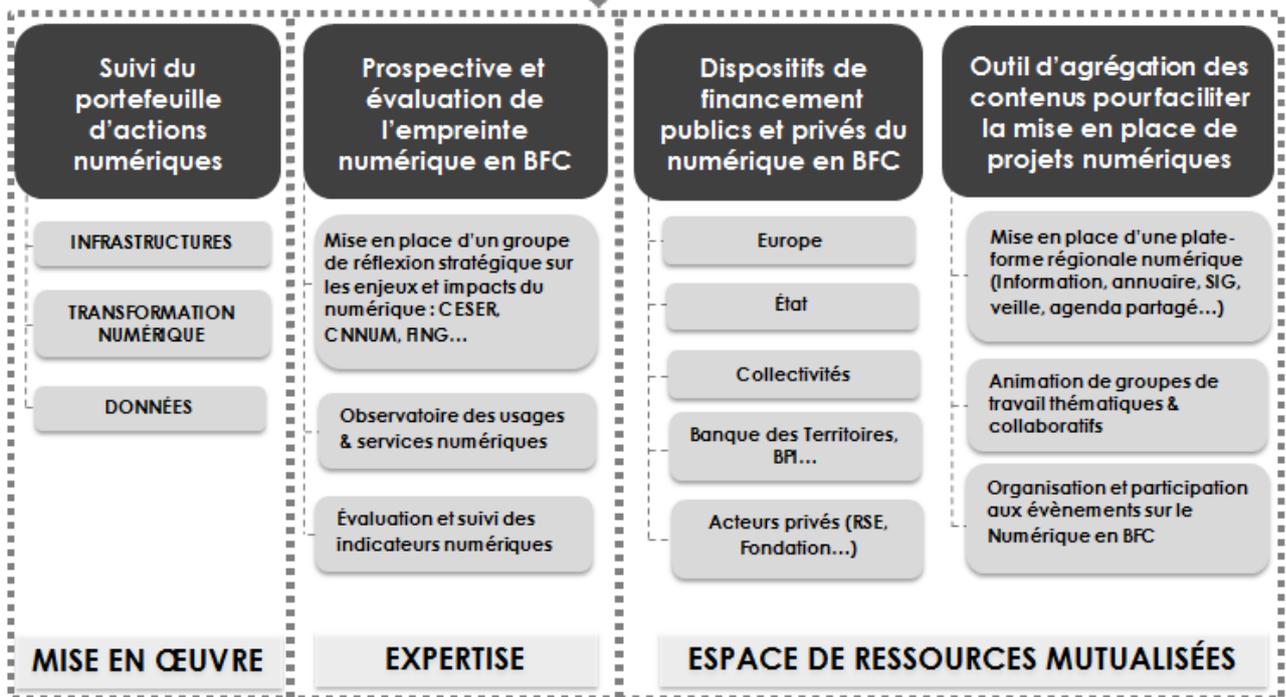
Le cluster BFC Numérique, le Syntec Numérique

La SEM Numérica, le GIP Territoires Numériques BFC

Ainsi que toutes les structures (collectivités, associations...) engagées dans le développement du numérique en BFC en fonction des 3 enjeux stratégiques (infrastructures, transformation numérique et données).

Missions : suivre le développement du numérique en BFC, favoriser la mutualisation, engager des réflexions stratégiques sur l'économie, l'aménagement numérique, la santé, l'inclusion, la mobilité, la culture, la formation, l'éducation, l'administration électronique...

Impulse, coordonne, évalue



9.3 Le comité régional du numérique

Le comité régional du numérique est **une instance partenariale qui orientera la stratégie numérique sur le territoire.**

Le **comité régional du numérique sera dédié au portage politique du numérique au sein de la Bourgogne-Franche-Comté.** Le suivi opérationnel de la SCORAN BFC et de l'évolution du numérique en BFC sera réalisé par un comité de pilotage du numérique.

9.3.1 Objectif

- Partager les informations (orientations, projets, etc.) des différentes structures présentes au Comité régional du numérique.

9.3.2 Description

Le comité régional du numérique en Bourgogne-Franche-Comté sera animé par la Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec la Banque des Territoires.

A minima, le comité régional du numérique sera composé des acteurs cités dessus et des acteurs suivants :

- État-Région
- Les Départements :
 - Conseil Départemental de la Côte-d'Or
 - Conseil Départemental du Doubs
 - Conseil Départemental de la Haute-Saône
 - Conseil Départemental du Jura
 - Conseil Départemental de la Nièvre
 - Conseil Départemental de la Saône-et-Loire
 - Conseil Départemental du Territoire de Belfort
 - Conseil Départemental de l'Yonne
- Les Syndicats Mixtes :
 - Syndicat Mixte Doubs THD
 - Syndicat Mixte Haute Saône Numérique
 - Syndicat Mixte Nièvre Numérique
- Les Rectorats :
 - Rectorat de Besançon ;
 - Rectorat de Dijon
- Les Universités :
 - Université de Bourgogne ;
 - Université de Franche-Comté ;
 - Université de Technologies Belfort-Montbéliard
- Les acteurs consulaires :
 - Chambres de commerces
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 - Chambre d'Agriculture
- Les acteurs locaux impliqués sur le développement du numérique :
 - BFC Numérique

- Syntec Numérique
- GIP Territoire Numérique
- SEM Numérica
- ARS BFC
- Collectivités locales moteurs dans le développement du numérique
- Associations de collectivités (AMF, AMRF...)
- ...

9.4 Le comité de pilotage du numérique

9.4.1 Objectifs

- **Impulser une feuille de route pour la mise en place opérationnelle** de toutes les actions numériques d'ambition régionale ;
- **Évaluer tous les dispositifs numériques** mis en place sur le territoire régional ;
- **Coordonner en collaboration avec les principaux acteurs** concernés afin de partager et promouvoir le retour d'expériences.

9.4.2 Description

Le comité de pilotage du numérique en Bourgogne-Franche-Comté sera animé par la Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Le comité de pilotage du numérique sera composé des acteurs opérationnels et experts des structures citées dans le comité régional du numérique. Sa composition devra être assez agile pour permettre l'ajout de certaines structures qui pourraient être pertinentes.

Le comité de pilotage du numérique se réunira a minima une fois par trimestre lors de réunion. Il sera l'occasion d'effectuer un suivi et un bilan des actions autour du numérique menées sur le territoire.

Le comité de pilotage du numérique sera l'occasion d'examiner les actions découlant de la SCORAN BFC et du territoire :

- L'avancement général de chaque action ;
- Le respect des plannings de chaque action ;
- Le respect du budget alloué pour chaque action.

L'évaluation complète de chaque action de la SCORAN BFC pourra également être réalisée :

- Le maintien en l'état de l'action ;
- La diffusion de l'action à une échelle plus large, voire à une échelle régionale ;
- L'abandon de l'action si celle-ci n'a pas rempli ses objectifs.

9.5 Le financement du numérique en région Bourgogne-Franche-Comté

9.5.1 Besoins identifiés

- Coordonner des financements publics et privés disponibles pour le développement du numérique (Europe, Etat, Région, Départements, acteurs privés...).

9.5.2 Objectifs

- **Soutenir les projets numériques des acteurs du territoire** (Infrastructures, Transformation Numérique, Données), pour généraliser les innovations « gagnantes » et mettre en oeuvre un passage à l'échelle régionale.
- **Contribuer à l'animation régionale du numérique.**
- **Accélérer l'innovation numérique** et soutenir les projets inspirants pour les autres échelons territoriaux.

9.5.3 Description

Les différents canaux de financement du numérique en région Bourgogne-Franche-Comté devront être rendus accessibles et lisibles. Un guichet unique, accessible en ligne, pourrait fournir cette lisibilité et visibilité aux différents canaux de financement (aides, fonds, etc.).

9.6 Un espace de ressources mutualisées.

L'agrégation des contenus existants (informations, éléments d'ingénierie, etc.) permettra la mise à disposition de services et ressources sur le numérique pour les porteurs de projets numériques en Bourgogne-Franche-Comté.

9.6.1 Besoins identifiés

À la suite des ateliers collaboratifs de la SCORAN BFC de janvier 2019, les participants ont exprimé leurs besoins d'avoir des espaces d'échanges et de ressources pour la mise en place de projets numériques.

Les besoins suivants ont été identifiés :

- Espace d'échanges en ligne ;
- Mise en avant des cas d'usage existants en BFC ;
- Rencontres physiques entre les acteurs ;
- Eléments d'ingénierie de projets (montage de projets innovants, personnes ressources, etc.).

9.6.2 Objectifs

Cet outil permettra les éléments suivants :

- **Partager et diffuser les outils, les bonnes pratiques, les compétences** à la fois aux acteurs publics mais aussi aux acteurs privés ;

- **Capitaliser sur les informations** recueillies dans le cadre de la mission d'AMO sur la SCORAN BFC et des autres études ;
- **Mettre en réseau et animer les acteurs du numérique** en BFC (collectivités, BFC Numérique...)
- **Apporter à l'ensemble des acteurs du territoire et des porteurs de projets des solutions innovantes, expérimentales** ou simplement peu connues relatives à la transition numérique.
- **Réaliser un annuaire des acteurs du territoire en charge du numérique.**

9.6.3 Description

Pour relever ces objectifs, l'espace de ressources mutualisées sera composé a minima des éléments suivants :

- Une **plateforme numérique collaborative**, un outil au service de l'innovation et du partage des connaissances (veille, livrables méthodologiques, éléments d'ingénierie financière et juridique). Les informations suivantes pourront être disponibles sur cet outil :
 - **Observatoire des infrastructures, de la transformation numérique et des données :**
 - ✓ Éligibilité du réseau fixe à l'adresse ;
 - ✓ État du déploiement FttH en indiquant un volume de prises FttH déployé, en cours ou prévisionnel ;
 - ✓ Solutions d'inclusion numérique disponibles (Rcube THD, satellite, 4G fixe...)
 - ✓ Offres de gros présentes sur le territoire régional (renvoi vers le site internet du FAI présent sur le RIP) ;
 - ✓ Annuaire des acteurs du numérique de la région (Porteurs de projet d'infrastructures numériques, opérateurs, BFC Numérique, Laboratoire de Recherche, Université ...)
 - ✓ Informations sur les structures publiques et privées disponibles (Data Center...)
 - ✓ Etc.
 - **Annuaire des projets innovants sur le territoire** (cas d'usages et acteurs impliqués...)
 - **Ingénierie technique** (guide méthodologique, modèles de contrats pour la mise en place d'expérimentation et d'innovation, etc.)
 - **Ingénierie financière** (mode de financements des projets innovants, etc.)
 - **Veille d'informations**
 - **Agenda partagé**

- **Animation de Groupes de travail thématiques et collaboratifs** : sur la base du volontariat, les agents des collectivités et autres acteurs du territoire seront invités à participer à ces groupes de travail, à une fréquence trimestrielle autour de sujets stratégiques (ex. ouverture des données, partenariats innovants, économie collaborative, etc.). Il s'agit de proposer une formation aux enjeux du numérique, de recevoir un soutien technique (juridique, architecture de projet). Les grands opérateurs de services pourront être invités à participer à ces groupes de travail, selon la pertinence du sujet abordé.
- **Organisation et participation aux évènements sur le Numérique** : événements réguliers de restitution des actions numériques mises en œuvre sur le territoire à destination des élus, porteurs de projets, etc.

10 ANNEXES

Les annexes de la SCORAN Bourgogne-Franche-Comté font l'office d'un document joint à la SCORAN BFC.

Le document se compose de :

- **ANNEXE 1** : Pistes d'actions
- **ANNEXE 2** : Diagnostic des infrastructures numériques en Bourgogne-Franche-Comté
- **ANNEXE 3** : Base documentaire de la SCORAN Bourgogne-Franche-Comté
- **ANNEXE 4** : Glossaire

#SCORANBFC – Juin 2019 - <https://frama.link/ScoranBFC>

Contacts de l'équipe de pilotage de la SCORAN BFC

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Philippe ROUILLER, Bruno Louis SÉGUIN, Aymar MALLET, Sylvain GRESSARD

4 square Castan - CS 51857 - 25301 Besançon cedex

Tél. 03 80 44 35 06

PRÉFECTURE DE RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Sabine RACINE, Pierre ADAMI

53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon cedex

Tél. 03 80 44 64 00

BANQUE DES TERRITOIRES

Lara PRUNENEC, Franck TAQUI

2E, avenue Marbotte – BP 71368 - 21013 Dijon cedex

Tél. 03 80 40 09 50



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Avec le soutien de



Étude réalisée par le Cabinet Tactis

43 rue des Meuniers - 94300 Vincennes - France
Tel : + 33 (0) 1 49 57 05 05 - fax : + 33 (0) 1 49 57 05 05
contact@tactis.fr - www.tactis.fr

TACTIS